

Bulletin du

**Conseil communal**

Lausanne

N<sup>o</sup> 1

Séance du mardi 20 juin 2006

Présidence de M. Jacques Nicod, préfet du district de Lausanne  
puis de M. Jean-Luc Chollet (UDC), président**Installation des Autorités communales pour la législature 2006-2011****Sommaire**

Ordre du jour . . . . .	3
Ouverture de la séance . . . . .	4
<b>Divers :</b>	
1. Installation des Autorités communales pour la législature 2006-2011 . . . . .	4
2. Appel nominal et solennisation de la promesse légale . . . . .	4
3. Prestation de serment des membres de la Municipalité et du syndic . . . . .	5
4. Election du président du Conseil pour l'année 2006-2007 . . . . .	6
5. Election du secrétaire du Conseil communal . . . . .	7
6. Allocution présidentielle d'ouverture . . . . .	7
7. Election du premier vice-président . . . . .	8
8. Election du deuxième vice-président . . . . .	9
9. Election de deux scrutateurs . . . . .	9
10. Election de deux scrutateurs suppléants . . . . .	10
11. Election de la Commission permanente de gestion pour la législature 2006-2011 (15 membres) . . . . .	11
<i>Résultat du scrutin</i> . . . . .	14
12. Election de la Commission permanente des finances pour la législature 2006-2011 (15 membres) . . . . .	11
<i>Résultat du scrutin</i> . . . . .	15
13. Election de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2006-2011 (10 membres) . . . . .	11
<i>Résultat du scrutin</i> . . . . .	15
14. Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2006-2011 (5 membres) . . . . .	12
<i>Résultat du scrutin</i> . . . . .	15
15. Election des suppléants à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal (5 suppléants) . . . . .	12
<i>Résultat du scrutin</i> . . . . .	16
16. Election de la délégation lausannoise au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis . . . . .	12
<i>Résultat du scrutin</i> . . . . .	16
17. Election d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent . . . . .	13
<i>Résultat du scrutin</i> . . . . .	16

18.	Allocution de M. le syndic . . . . .	17
19.	Allocution de M. le préfet . . . . .	17

**Appendice:**

	Commune de Lausanne. Election du Conseil communal du 12 mars 2006. Procès-verbal communal . . . .	20
--	---	----

# Ordre du jour

1<sup>re</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 20 juin 2006 à 16 h 00

Lausanne, le 2 juin 2006

## *Installation des Autorités communales*

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 83 à 92 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, M. Jacques Nicod, préfet du district de Lausanne, procédera à l'installation des nouvelles Autorités communales, mardi 20 juin 2006, à 17 h, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville, place de la Palud.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Prestation de serment des membres du Conseil communal et installation
2. Prestation de serment des membres de la Municipalité et installation
3. Election du président
4. Election du secrétaire

Ces quatre opérations se déroulent sous la présidence du préfet.

5. Allocution du président
6. Election du premier vice-président
7. Election du second vice-président
8. Election de deux scrutateurs
9. Election de deux scrutateurs suppléants
10. Election de la Commission permanente de gestion pour la législature 2006-2011
11. Election de la Commission permanente des finances pour la législature 2006-2011

12. Election de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2006-2011
13. Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2006-2011
14. Election des suppléants à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal
15. Election de cinq délégués et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis
16. Election d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent
17. Allocution du syndic
18. Allocution du préfet

Nous vous prions de donner suite à cette convocation, en vous remerciant de bien vouloir prendre place dans la salle du Conseil communal quelques minutes avant l'heure fixée.

Le brevet de votre élection et différents documents vous seront adressés à domicile peu après cette séance.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	François Pasche

Le préfet du district de Lausanne :  
Jacques Nicod

# Séance

du mardi 20 juin 2006

## Installation des Autorités communales pour la législature 2006-2011

A 16 h 00, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville.

Un huissier annonce l'entrée de M. Jacques Nicod, préfet du district de Lausanne.

L'assemblée et le public se lèvent pour saluer le représentant du Gouvernement vaudois.

**Le préfet:** – Je vous remercie et vous invite à vous asseoir.

Je salue, à la tribune du public, deux députées au Grand Conseil, M<sup>me</sup> Cohen-Dumani et M<sup>me</sup> Muri-Guirales, qui nous font le plaisir de leur présence. Le Canton est largement représenté dans cette salle à l'occasion de cette cérémonie d'assermentation!

Mesdames et Messieurs, c'est en vertu de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, modifiée en 1996, que je déclare ouverte la séance d'installation des Autorités communales de Lausanne.

Par arrêté du 2 novembre 2005, le Conseil d'Etat a convoqué les assemblées de communes en vue de ce renouvellement pour la législature 2006-2011. Conformément à l'article 10 dudit arrêté, le rôle des électeurs a été mis à jour, puis, selon l'article 13, déposé au greffe municipal pendant les deux semaines qui précèdent l'ouverture du scrutin. Chaque citoyen a pu en prendre connaissance et présenter ses réclamations. L'article 117 de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques stipule que les contestations au sujet de la régularité ou de la validité d'une élection doivent être adressées au préfet, par mémoire motivé, dans un délai de trois jours à compter de la publication des résultats.

Mesdames et Messieurs, vous le savez probablement, des réclamations sont intervenues, concernant la validité de votre élection. Néanmoins, à dix jours de la nouvelle législature, je n'avais pas d'autre solution que de vous asseoir, de vous installer aujourd'hui pour que, le 1<sup>er</sup> juillet, vous puissiez véritablement entrer en activité et qu'il n'y ait pas un vice de forme, voire une vacance du pouvoir, jusqu'à ce que les réclamations dont j'ai fait état aient été formellement tranchées par le Conseil d'Etat. Elles le seront prochainement, mais ce soir, je n'ai pas encore de détermination en bonne et due forme sur les réclamations que je viens d'évoquer.

*Le Conseil général ou communal, ainsi que la Municipalité, sont installés le plus tôt possible par le préfet, mais une fois seulement écoulé le délai de dix jours dès l'élection du syndic.*

J'invite l'assemblée à se lever.

## Appel nominal et solennisation de la promesse légale<sup>1</sup>

**Le préfet:** – Je vais donner lecture de la promesse. Après quoi, chacune et chacun d'entre vous lèvera la main droite et prononcera: «Je le promets» à l'appel de son nom.

*Promettez-vous d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays?*

*Promettez-vous d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer?*

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux:

Abbet Raphaël, Amarelle Celsa, Ansermet Eddy, Apothéloz Stéphanie, Attinger Doepper Claire, Béboux Jean-Pierre, Bérard Marlène, Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Blanc Jean-Louis, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bron Alain, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chessex Luc, Chollet Jean-Luc, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Da Silva Adozinda, Dallèves Pierre, Demierre Sarah, Deveaud Marie, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Dunant Marc, Egli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Ferrari Yves, Fiora-Guttman Martine, Fracheboud Cédric, Freymond Sylvie, Gaudard Guy, Gebhardt André, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gillard Nicolas, Gilliard Diane, Graber Nicole, Graf Albert, Gratier Tristan, Grin Nicole, Guidetti Laurent, de Haller Xavier, Hofner Marie-Claude, Hottinger Julian Thomas, Huguenet François, Junod Grégoire, Junod Sandrine, Knecht Evelyne, Kraus-Rebeaud Anne-Marie, Longchamp Françoise, Mach André, Martin Olivier, Mayor Isabelle, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meystre Gilles<sup>2</sup>, Mivelaz Philippe, Montangero Stéphane<sup>3</sup>, Müller

<sup>1</sup> Les suffrages obtenus par les candidats sont donnés en appendice, pp. 20 ss.

<sup>2</sup> MM. Gilles Meystre et Stéphane Montangero sont arrivés à la séance en retard, mais ont été assermentés un peu plus tard par le préfet. Voir p. 5.

<sup>3</sup> Idem.

Elisabeth, Nguyen Thi, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Pache Denis, Payot David, Perrin Charles-Denis, Peters Solange, Philippos Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rochat Laurent, Rossi Vincent, Ruiz Francisco, Ruiz Rebecca, Salzman Yvan, Santschi Pierre, Schaller René, Schneider Gianni John, Schwaar Valérie, Segura Serge, Serathiuk Nelson, Tétaz Myriam, Thorens Adèle, Torriani Elena, Trezzini Giampiero, Truan Isabelle, Uffer Filip, Velasco Maria, Voiblet Claude-Alain, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Quelqu'un n'aurait-il pas été appelé? Ça ne semble pas être le cas. Vous êtes 100, cinq personnes sont excusées, deux personnes n'ont pas pu prêter serment, elles étaient absentes. Je pars de l'idée que vous êtes 93.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, au nom du Conseil d'Etat que j'ai l'honneur de représenter ici, et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de membres du Conseil communal de Lausanne, pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 30 juin 2011.

Vous êtes invités à vous asseoir.

Nous n'allons pas priver d'un vote tout à l'heure deux membres du Conseil, qui avaient peut-être de bonnes raisons d'être en retard. Vous allez donc supporter, Mesdames et Messieurs, une nouvelle fois la lecture de la promesse. Si ces deux personnes sont d'accord de dire oui, le Conseil sera donc totalement installé ce soir, avec 95 présents, et non pas 93. J'invite dès lors M. Meystre, qui est arrivé, semble-t-il, avec des excuses militaires (... *éclats de rire...*), à se lever. Et M. Stéphane Montangero, sans excuse militaire (... *les rires redoublent...*), à se lever. Restez debout, Messieurs, je vais vous lire la promesse que vos collègues ont entendue tout à l'heure et pour laquelle ils ont été d'accord de dire: «Je le promets». Si, tout à l'heure, vous êtes d'accord aussi de prêter serment, nous demanderons à l'assemblée de se lever une nouvelle fois. Je vais donc donner lecture de cette promesse, après quoi chacun de vous deux lèvera la main droite et prononcera: «Je le promets» à l'appel de son nom.

*(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de MM. Gilles Meystre et Stéphane Montangero.)*

**Le préfet:** – L'assemblée peut prendre place. Vous êtes aussi, MM. Meystre et Montangero, régulièrement installés au sein du Conseil communal de Lausanne.

#### **Prestation de serment des membres de la Municipalité et du syndic, et installation**

**Le préfet:** – Il va être procédé maintenant à l'assermentation de Madame et Messieurs les membres de la Municipalité, que j'invite à se présenter devant moi.

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les membres de la Municipalité, les articles 48, 49 et 50 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 stipulent ce qui suit:

*Art. 48:*

*Ne peuvent être simultanément membres d'une Municipalité:*

*Les conjoints, les parents et alliés en ligne ascendante ou descendante ainsi que les frères et sœurs; les oncles, tantes, neveux et nièces de sang, beaux-frères, belles-sœurs, cousins et cousines germaines dans les communes dont la population excède 1000 habitants.*

*Art. 49:*

*Les membres du personnel placés sous les ordres de la Municipalité ne peuvent faire partie de cette autorité.*

*Art. 50:*

*Le boursier ne peut faire partie de la Municipalité, ni être parent, conjoint, allié en ligne directe ascendante ou descendante, ou frère ou sœur des membres de la Municipalité.*

Donnant suite aux dispositions de l'article 87 de la Loi sur les communes, j'invite tout à tour les membres de la Municipalité, en présence les uns des autres, à déclarer s'il existe entre eux quelque degré de parenté ou d'alliance prohibé au sens des articles précités.

**M. le syndic Daniel Brélaz:** – Non, Monsieur le Préfet.

**Le préfet:** – Madame et Messieurs les conseillers municipaux, par ordre alphabétique.

**Monsieur le municipal Jean-Christophe Bourquin:** – Non, Monsieur le Préfet.

**Monsieur le municipal Olivier Français:** – Non.

**Monsieur le municipal Jean-Yves Pidoux:** – Non.

**Monsieur le municipal Oscar Tosato:** – Non, Monsieur le Préfet.

**Monsieur le municipal Marc Vuilleumier:** – Non, Monsieur le Préfet.

**Madame la municipale Silvia Zamora:** – Non, Monsieur le Préfet.

**Le préfet:** – Je donne maintenant lecture de la formule du serment prescrite par l'article 62 de cette même loi, à l'intention des membres de la Municipalité, lesquels le moment venu voudront bien lever la main droite et répondre: «Je le promets» à l'appel de leur nom.

J'invite l'assemblée à se lever.

*Promettez-vous d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays?*

*Promettez-vous d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer?*

*Promettez-vous également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées?*

*(A l'appel de son nom, chacun répond: «Je le promets».)*

Au nom de la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de syndic et de conseillers municipaux de la Ville de Lausanne. Je vous félicite vivement pour votre nomination et formule d'ores et déjà des vœux chaleureux pour l'accomplissement de votre mandat.

Je vous invite à prendre place et l'assemblée peut s'asseoir.

#### **Election du président du Conseil pour l'année 2006-2007**

Nous allons constituer un bureau provisoire. Je constate que M. Eddy Ansermet, désigné comme secrétaire provisoire, siège déjà à mes côtés. Je le remercie. Je désigne comme scrutateurs M. Albert Graf, M. David Payot, M<sup>me</sup> Elisabeth Müller et M. Francisco Ruiz. Vous êtes déjà là...

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, les articles 10, 11, 12 de la Loi sur les communes. Ces articles sont applicables au Conseil communal:

*Le Conseil communal nomme chaque année dans son sein:*

- a) un président;*
- b) un ou deux vice-présidents;*
- c) deux scrutateurs et deux suppléants.*

*Il nomme pour cinq ans son secrétaire, lequel peut être choisi en dehors du Conseil.*

*Le Bureau du Conseil définit sa composition, dont font partie au minimum le Président et les deux scrutateurs.*

*Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.*

*En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.*

*Le secrétaire municipal n'est pas éligible aux diverses fonctions mentionnées à l'article 10. Le secrétaire du Conseil communal ne peut être parent ou allié en ligne directe ascendante ou descendante, ou frère ou sœur du président.*

Nous allons procéder à la nomination d'un président ou d'une présidente. Je prie l'assemblée de bien vouloir me présenter une ou des propositions. Je vous remercie.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC):** – Monsieur le Préfet, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal, chers Collègues. Si ce jour est à marquer d'une pierre blanche par l'ouverture de la législature 2006-2011 du Conseil communal, il s'agit certainement d'une journée exceptionnelle pour l'Union démocratique du centre (UDC) lausannoise. En effet, pour la première fois de son histoire, notre parti est présent au Conseil communal avec huit représentants. Par le passé, nos représentants bénéficiaient d'une alliance de circonstance avec le Parti démocrate chrétien (PDC) afin de prétendre participer à l'Autorité législative lausannoise.

Aujourd'hui notre parti est prêt à assumer de nouvelles responsabilités. Pour ce faire, il vous présente M. Jean-Luc Chollet, conseiller communal et député au Grand Conseil, à la présidence du Conseil communal. Notre représentant est un routinier de la politique lausannoise. Né à la ferme de Rovéréaz en 1949, il a su durant de nombreuses années intégrer la politique à son travail d'agriculteur. Marié à Laurence Berney, père de trois enfants, Jean-Luc Chollet est un homme de la terre, à l'écoute de son prochain. Respectueux des règles démocratiques, il sait qu'en politique il est normal de se battre pour les idées, mais dans le respect des personnes qui ne partagent pas sa propre opinion. Très actif au sein du Conseil communal par le passé, nous sommes persuadés que Jean-Luc Chollet sera à même durant une année de mener nos débats avec compétence et professionnalisme.

Le groupe UDC vous propose d'élire Jean-Luc Chollet à la présidence du Conseil communal.

**Le préfet:** – Je vous remercie, Monsieur Voiblet.

Y a-t-il d'autres propositions? Ça n'est pas le cas. J'imagine que M. Jean-Luc Chollet accepte d'être candidat.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – Oui, Monsieur le Préfet.

**Le préfet:** – Je vous remercie. Le scrutin est ouvert. J'invite Mesdames et Messieurs les scrutateurs à bien vouloir distribuer les bulletins de vote en les comptant au fur et à mesure. L'huissier? Alors c'est l'huissier, il y a des usages que je ne connais pas dans chaque commune...

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

**Le préfet:** – Le scrutin est clos, j’invite les huissiers à rassembler les bulletins et les scrutateurs à procéder au dépouillement.

**Le préfet:** – Mesdames et Messieurs, je suis en mesure de vous donner le résultat de l’élection de votre président pour une année.

Je profite de ce grand calme pour saluer un député de plus : syndic de la Commune d’Oron, nous dit-on, M. le député Philippe Modoux nous fait le plaisir de sa présence dans la tribune du public. Décidément, le Canton nous envoie une forte délégation. D’ici à la fin de la séance, il n’est pas exclu que d’autres députés soient à saluer !

Résultat de l’élection du président du Conseil communal pour une année, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006 jusqu’au 30 juin 2007. Bulletins délivrés : 95, bulletins rentrés : j’imagine tout autant – (... *s’adresse à un scrutateur...*) Alors vous le marquerez, merci (... *éclats de rire...*) – Bulletins blancs : 10. Bulletins nuls : 0. Bulletins valables : 95. Vous anticipez, Monsieur. Si vous modifiez le Règlement du Conseil communal de Lausanne dans l’esprit de la nouvelle Constitution vaudoise, les bulletins blancs compteront dans la majorité absolue. Comme votre règlement actuel n’est pas encore modifié, à ma connaissance, il faut procéder selon ce qui est écrit et, actuellement, les bulletins blancs ne comptent pas dans la majorité absolue. Ça ne va pas changer grand-chose, parce que j’ai le plaisir de vous signaler que M. Jean-Luc Chollet est élu par 74 voix. (*Applaudissements.*)

Je suis tout particulièrement heureux de féliciter M. Jean-Luc Chollet pour sa brillante élection. Je lui présente mes vœux les meilleurs pour l’exercice de cette importante charge.

#### **Election du secrétaire du Conseil communal**

Mesdames et Messieurs les Conseillers, il va être procédé maintenant à l’élection du secrétaire du Conseil communal. Je vous rappelle à ce propos qu’aux termes de l’article 12 de la Loi sur les communes :

*Le secrétaire du Conseil communal ne peut être parent ou allié en ligne directe, ascendante ou descendante, ou frère du président.*

J’attends une ou des propositions.

**M<sup>me</sup> Alma Bucher (LE):** – Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs, le Bureau du Conseil communal actuellement en charge a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Daniel Hammer, secrétaire de ce même Conseil depuis 1998.

M. Daniel Hammer est né en 1970 et a obtenu en 1996 une licence en droit, après des études aux Universités de Lausanne et de Zurich. A l’obtention de son diplôme, il a travaillé pendant deux ans à l’Institut du fédéralisme de l’Université

de Fribourg en tant que collaborateur scientifique. A ses compétences, à ses disponibilités, à son savoir-faire s’ajoutent d’autres atouts. Le français, l’allemand, l’anglais et l’italien n’ont pas de secret pour lui. Il apprend la langue japonaise et a une passion pour le chocolat, noir de préférence.

Au vu de toutes ses qualités, le Bureau du Conseil communal, à l’unanimité, recommande M. Daniel Hammer à vos suffrages.

**Le préfet:** – Je vous remercie Madame Bucher. Y a-t-il d’autres propositions ? Ce n’est pas le cas. J’imagine que M. Hammer accepte d’être candidat. Où est-il ? Il est venu, donc il accepte probablement d’être candidat. J’invite MM. les huissiers à bien vouloir distribuer les bulletins. (*Légers rires.*)

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

**Le préfet:** – Chacun d’entre vous a-t-il pu voter, Mesdames et Messieurs ? Il semble que ce soit le cas, le scrutin est clos. J’invite les huissiers à bien vouloir rassembler les bulletins et Mesdames et Messieurs les scrutateurs à procéder sans tarder au dépouillement.

**Le préfet:** – Mesdames et Messieurs, si vous le voulez bien, de manière à ce que nous ne soyons pas obligés de nous mettre de nuit, je suis en mesure de vous communiquer le résultat de l’élection du secrétaire municipal pour la législature 2006-2011 :

Bulletins délivrés : 95. Bulletins rentrés : 95. Bulletins blancs : 6. Bulletins nuls : 2. Bulletins valables : 87. Majorité absolue : 44.

M. Daniel Hammer est élu par 87 voix. (*Vifs applaudissements.*)

Monsieur Hammer, je vous félicite pour votre brillant résultat.

Mesdames et Messieurs, les attributions qui me sont conférées par la loi sont arrivées à leur terme. Je déclare les Autorités communales de Lausanne régulièrement installées pour la nouvelle législature, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2011. Dans quelques instants, vous procéderez, sous la présidence de votre président M. Jean-Luc Chollet, aux opérations prévues notamment à l’article 89 al. 2 de la Loi sur les communes, qui précise que le Conseil nomme ensuite les autres membres du Bureau. Je cède la présidence à M. Chollet et je vous retrouverai en fin de séance, à l’issue de votre ordre du jour.

#### **Allocution présidentielle d’ouverture**

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président du Conseil communal:** – Vous pouvez vous rasseoir. Ce sont les premières paroles présidentielles ! Il en faut. D’autres suivront, je l’espère.

Monsieur le Préfet – qui n’est plus là, mais j’espère qu’il m’entend,

Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs les Invités,  
Chers Amis,

Après la proclamation des résultats des élections, voici l’autre grand moment de ce changement de législature: la cérémonie de prestation de serment et de nomination des membres des commissions permanentes et du Bureau.

Que le préfet de céans préside à cette opération nous rappelle qu’en vertu de la Loi sur les communes, c’est le Canton qui, de par sa Constitution, a la haute main et fixe le cadre dans lequel évolue l’autonomie communale, tout comme le pouvoir cantonal n’excède pas celui que lui attribue la Confédération. Cette répartition des pouvoirs et des compétences aux trois niveaux est un des particularismes propres à notre pays. S’il apparaît parfois comme lourd, inerte et peu créatif, il est cependant le garant des principes de justice et de solidarité qui ont fondé notre pays, qui ont jusqu’à ce jour donné la preuve de leur pertinence et qui, en ces temps de velléité d’individualisme et de remise en question tous azimuts, doivent être l’objet de toute notre attention.

Si la qualité d’une collectivité publique se mesure à l’attention qu’elle porte aux plus petits d’entre les siens, elle ne doit pas oublier que ceux qu’elle aurait tendance à considérer comme les plus forts ne doivent pas se rappeler à son bon souvenir que lorsqu’il s’agit de leur demander davantage de contribution.

La Législature qui s’ouvre à nous est atypique par certains aspects, cruciale par d’autres. Atypique par le fait que le *cursus honorum* traditionnel conduisant au perchoir a été, par le jeu inédit et certainement cruel des différentes alliances électorales – plus opportunistes donc éphémères que fondamentalement politiques, d’ailleurs – a été brutalement anéanti, privant sa titulaire principale, M<sup>me</sup> Alma Bucher, d’une présidence à laquelle elle s’était préparée durant deux ans et pour laquelle elle n’a nullement démérité. Plus encore: je vous ravis, Madame et Chère Collègue, une place pour l’obtention de laquelle je vous avais, en mon nom et au nom de mon groupe, et en temps utile, par deux fois proposée et recommandée. Je n’aurais pas la lourdeur d’ignorer ces événements ou, pire, de les occulter, et vous assure, Madame, de mon respect et de mon amitié.

Cruciale, cette législature va l’être par le rapport des forces en présence. La domination de la gauche, quasiment de deux contre un au Conseil communal et de six contre un à la Municipalité, reflète davantage l’incapacité dramatique du camp bourgeois à se parler que la réalité mathématique des forces et tendances politiques prévalant dans la population lausannoise.

Cela signifie, Mesdames et Messieurs de la gauche plurielle, que vous êtes parfaitement capables de régner cinq ans sur cette Ville sans tenir le moindre compte de ceux d’en face, les reléguant à une opposition systématique autant que stérile, et ne leur laissant comme moyen d’expression que la rue. Ce qui, vous l’admettez, serait un comble étant donné que dans ce genre de manifestation, vous avez incomparablement plus d’expérience que nous! Il faudra donc développer un sens très fin du bien commun, qui ne se limite pas aux bordures de trottoir et autres sujets de portée secondaire pour lesquels il faudrait faire un gros effort pour ne pas être unanimes. Nous ne vous demandons ni l’aumône, ni la charité, simplement une prise en compte loyale des diverses tendances politiques de notre cité et contribuant toutes à leur manière au bien commun.

Sur un plan plus personnel, le fait de reprendre cette présidence, presque au pied levé, sans nullement connaître la composition du Bureau, est un défi de taille. Ma seule expérience remonte à l’année 1993, lorsque j’étais scrutateur sous la présidence du popiste Bernard Métraux. Il m’en reste quelques bons souvenirs et une solide amitié avec le président, mais pas grand-chose d’autre. En clair, je suis un néophyte. Je dois apprendre mon métier, et rapidement, et sollicite la collaboration de M. Hammer et de M<sup>me</sup> Monbaron pour les aspects pratiques de la fonction. Je souhaite ardemment que les sujets que j’aurai à présider ne soient pas de la même intensité dramatique que le PPA de la Sallaz, faute de quoi j’aurai quelques problèmes, tout au moins au début!

Je pense invoquer la bénédiction divine sur nos travaux au début des séances du Conseil communal. Sur le plan formel, le projet de nouvelle loi ecclésiastique du Conseil d’Etat sera discutée en commission du Grand Conseil à quatre reprises au mois de juillet. C’est-à-dire qu’à la rentrée de septembre, le spirituel sera à l’ordre du jour à Rumine. Pour les croyants de tout bord et de toute tendance, cela situera le cadre de nos travaux. Pour ceux qui n’affichent pas de spiritualité religieuse particulière, j’espère que leur tolérance leur permettra de ne pas prendre cette invocation comme une forme de prosélytisme et donc de ne pas se sentir offensés.

Il est temps de terminer, alors je vous dis: au 29 août, au Casino, et que la fête soit belle!

(*Applaudissements.*)

### **Election du premier vice-président**

Nous allons procéder maintenant à l’élection du 1<sup>er</sup> vice-président et j’attends vos propositions.

**M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT):** – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j’ai l’honneur de vous présenter, pour la vice-présidence, M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, nouvelle élue dans le groupe A Gauche Toute! C’est une femme pleine d’expérience et de talent. Je vais vous la présenter un peu

plus longuement puisqu'elle n'a encore jamais participé au Conseil communal.

Née en 1934, fille d'un coiffeur italien, naturalisée suisse et même lausannoise à l'âge de 10 ans, elle a un bachot ès lettres et une virtuosité de piano. Très tôt engagée dans la vie associative et culturelle, elle a fait ses premières armes parlementaires au synode et à la Commission de consécration – j'espère que cela plaira à notre Président. Elle a toujours été passionnée par les questions politiques et de société. Le jour où Martin Ebner a changé de canton pour ne pas payer d'impôts l'année de ses plus gros bénéficiaires, elle a adhéré au POP. Son âge et la maladie de feu son mari lui confèrent une sensibilité particulière pour les difficultés du troisième âge, ce troisième âge à qui d'aucuns reprochent de coûter trop cher.

Le perchoir ne devrait pas lui poser trop de problèmes d'altitude l'année prochaine. Elle a gravi tous les 4000 mètres de Suisse, et quelques autres, et même deux 5000 et deux 6000 il y a tout juste dix ans, dans les Andes boliviennes. Nouvelle au Conseil communal, je l'ai dit, elle compte bien suivre une formation intensive et rapide pour ne pas confondre motions et postulats, lois et règlements. Son expérience l'aidera sûrement à maîtriser les débats lorsqu'ils deviendront houleux. Je la recommande à vos suffrages.

**Le président :** – Merci. Y a-t-il d'autres candidatures? Ce n'est apparemment pas le cas. Je vais donc demander aux huissiers ou aux membres du Bureau de distribuer les bulletins de vote. Il s'agit de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz – T É T A Z. Mais les fautes d'orthographe n'influenceront pas sur les décisions de vote!

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

**Le président :** – Votre attention s'il vous plaît. Je reçois le résultat de l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président.

Bulletin délivrés: 95. Bulletins rentrés: 94. Bulletins blancs: 16. Bulletins nuls: zéro. Bulletins valables: 78. Majorité absolue: 40.

Est élue avec 60 suffrages: M<sup>me</sup> Myriam Tétaz. Félicitations. *(Applaudissements.)*

#### **Election du deuxième vice-président**

**Le président :** – Nous allons procéder à l'élection du deuxième vice-président, selon le même mode que le premier.

**M<sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts):** – J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Claude Bonnard pour le rôle de second vice-président de notre Conseil.

M. Bonnard est chimiste, docteur ès sciences et bio-informaticien. Il est conseiller communal depuis une vingtaine

d'années. Nous en avons discuté cet après-midi et il ne parvenait plus à me dire si c'était dix-neuf/vingt ou vingt/vingt-et-un ans, mais en tout cas il est là depuis un certain temps et il a une sacrée expérience! Il a été scrutateur suppléant et scrutateur tout court durant cette vingtaine d'années, il a également siégé à la Commission de gestion et l'a par ailleurs présidée. Il est actuellement vice-président de la Commission des finances et il a, de manière générale, pour tout vous dire, une vaste expérience de notre Conseil et en maîtrise les plus fins rouages.

La plupart d'entre vous connaissent déjà Claude Bonnard et savent qu'il est d'un naturel très ouvert. Il est également patient et plein d'humour. Et nous pensons, chez les Verts, que ce sont des qualités importantes et bien utiles pour assurer la charge qu'il va reprendre et également pour assurer celles qui suivront à moyen terme.

Je recommande donc chaleureusement Claude Bonnard à vos suffrages.

**Le président :** – Merci, Madame Thorens. Y a-t-il une autre candidature? Ce n'est pas le cas. Je vais donc demander aux huissiers de distribuer les bulletins de vote pour que vous puissiez vous prononcer.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

**Le président :** – Est-ce que tout le monde a reçu son bulletin? Pouvons-nous procéder au ramassage des bulletins et au dépouillement?

**Le président :** – Un peu de silence s'il vous plaît. Election du deuxième vice-président:

Bulletins délivrés: 93. Bulletins rentrés: 91. Bulletins blancs: 9. Bulletins nuls: 1. Bulletins valables: 81. Majorité absolue: 41.

Est élu par 78 suffrages: M. Claude Bonnard. Félicitations. *(Applaudissements.)*

#### **Election de deux scrutateurs**

**Le président :** – Nous allons procéder maintenant à l'élection de deux scrutateurs. J'attends vos propositions.

**M. Serge Segura (LE):** – Monsieur le Président, chers collègues, c'est avec une immense joie que j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de M. Yves-André Cavin au poste de scrutateur de notre Conseil.

Yves-André Cavin est difficile à présenter, en tout cas pour les anciens, tellement c'est un pilier de notre Conseil. Je me contenterai donc d'ébaucher une partie seulement de sa longue vie et de sa longue activité au sein de notre Conseil. Longue activité, car tel Claude Bonnard, M. Cavin est là depuis 1987. Un as de la politique, donc! Depuis 1987, il a siégé pas moins de seize ans dans les commissions

permanentes, six à Gestion, dix à Finances. Que demande le peuple? Il a de même fait partie du Bureau en 1999, comme scrutateur.

Marié, père de deux enfants, économiste et contrôleur de gestion à la Direction générale de l'enseignement obligatoire, M. Yves-André Cavin est le parfait scrutateur. Pourquoi? Parce qu'un de ses hobbies, non négligeable, qui lui a donné un œil parfait, c'est la photographie. Ce qui nous permettra d'avoir une image claire de notre Conseil à chaque fois que les votes seront un peu serrés. Je n'en doute pas.

Je le recommande donc très chaleureusement à vos suffrages.

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.):** – Mesdames et Messieurs les Conseillers, je serai moins lyrique que mon préopinant pour vous présenter la candidature de M<sup>me</sup> Monique Cosandey au poste de scrutateur.

D'origine française, née à l'exacte moitié du siècle dernier, elle a travaillé d'abord pour la Ville de Paris avant d'émigrer pour la Suisse en 1975. Elle travaille à la Bibliothèque sonore romande depuis 1978 et est au Conseil depuis 1990. Très intéressée par les questions relatives aux étrangers, elle a aussi présidé la Chambre consultative des étrangers à deux reprises et compte mettre sa longue expérience au service de notre Conseil. Je la recommande donc chaudement à vos suffrages.

**Le président:** – Merci, Monsieur Ghelfi. Y a-t-il une ou d'autres candidatures? Cela ne semble pas être le cas. Je demande donc aux huissiers de distribuer les bulletins de vote, et si possible aux conseillers communaux d'être dans la salle. On inscrit les deux noms qui vous sont proposés sur le même bulletin: Yves-André Cavin, Monique Cosandey.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

**Le président:** – Sur le conseil de M. Pierre Santschi, que j'écoute puisque c'est un vieux routier de la politique, je précise à nouveau que les deux prétendants, s'ils ont votre agrément, sont à mettre sur le même bulletin. Dont acte. Cela est-il fait? Pouvons-nous procéder à la récolte des bulletins? Oui. Alors je prie les huissiers de le faire.

**Le président:** – Votre attention s'il vous plaît Election de deux scrutateurs:

Bulletins délivrés: 94. Bulletins rentrés: 91. Blancs: 1. Nuls: 2. Bulletins valables: 88. Majorité absolue: 45.

Sont élus avec le même nombre de suffrages, c'est-à-dire 73: Yves-André Cavin et Monique Cosandey. *(Applaudissements.)*

## Election de deux scrutateurs suppléants

**Le président:** – Nous allons procéder à l'élection de deux scrutateurs suppléants, ainsi la composition du Bureau sera complète. J'attends vos propositions.

**M<sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts):** – J'ai le plaisir de vous présenter comme candidat pour le poste de scrutateur suppléant M. Pierre Santschi, que la grande majorité d'entre vous connaissent.

M. Santschi est ingénieur physicien EPFL, il fut coprésident des Verts à leur fondation. Il a passé six mois au Conseil communal en 1982 puis s'est éclipsé durant douze ans, pendant lesquels il s'est engagé au Grand Conseil. Il est revenu au Conseil communal en 1994 et ne l'a plus quitté depuis. Il a participé à plusieurs commissions, il siège actuellement dans la Commission des naturalisations et dans la commission consultative d'informatique.

Pierre Santschi a une vaste expérience du fonctionnement de ce Conseil. Il est également extrêmement attaché au respect du rôle et des prérogatives de notre assemblée et c'est dans ce sens qu'il a envie de s'engager comme scrutateur suppléant dans le futur Bureau. Je le recommande chaleureusement à vos suffrages.

**M. Marc Dunant (Soc.):** – J'ai l'honneur de vous présenter la candidature de M. Roland Rapaz.

M. Rapaz a obtenu une licence HEC dans les années 60, et il est toujours intéressé par les problèmes économiques et financiers. Il a été directeur d'établissement scolaire lausannois et il est toujours passionné d'éducation. Il est retraité, engagé dans le secteur institutionnel des enfants, adolescents et adultes en difficulté, et dans la vie associative de son quartier. M. Rapaz est entré au Conseil communal en février 2003, il siège depuis deux ans à la Commission des naturalisations et je le recommande à vos suffrages.

**Le président:** – Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas, je demande donc aux huissiers de procéder à la distribution des bulletins.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

**Le président:** – Je vous rappelle les noms des deux candidats au poste de scrutateur suppléant: Pierre Santschi, Roland Rapaz.

Les huissiers peuvent procéder à la récolte des bulletins.

**Le président:** – Votre attention s'il vous plaît. Election de deux scrutateurs suppléants:

Bulletins délivrés: 88. Ça baisse! J'espère que pour la dernière élection, on aura le quorum! Bulletins rentrés: 88. Bulletins blancs: 7. Bulletins nuls: 0. Bulletins valables: 81. Majorité absolue: 42.

Sont élus: Pierre Santschi (76 suffrages), Roland Rapaz (72 suffrages). (*Applaudissements.*)

Nous en avons terminé avec les élections du Bureau.

### Le Conseil communal de Lausanne,

*décide:*

#### que le Bureau du Conseil communal pour l'année 2006-2007 est composé comme il suit:

Président:

Jean-Luc CHOLLET UDC

Scrutateurs:

Yves-André CAVIN LausannEnsemble  
Monique COSANDEY Socialiste

Première vice-présidente:

Myriam TÉTAZ A Gauche Toute!

Second vice-président:

Claude BONNARD Les Verts

Scrutateurs suppléants:

Roland RAPAZ Socialiste  
Pierre SANTSCHI Les Verts

**Le président:** – Il nous reste la bagatelle de sept commissions permanentes à nommer. Nous pourrions gaillardement y passer une bonne partie de la soirée. Je pense que vous avez tous envie d'aller en d'autres lieux ou de fêter cela dans des établissements publics de la place ou d'ailleurs. Nous devons néanmoins respecter les règles et les formes et, en accord avec le Bureau, je vous fais la proposition suivante. Si nous nous interrompons chaque fois pour un dépouillement, nous y passerons deux heures. Je propose donc, comme ce sont des scrutins de liste, que nous fassions circuler les bulletins. Vous les remplissez, nous les reprenons, nous les donnons au Bureau et passons directement à l'élection suivante. A la fin, un Bureau renforcé de 15 membres se mettra au travail pendant que les autres conseillers communaux prendront une demi-heure de pause. La cloche sonnera et nous reprendrons cinq minutes après pour la proclamation des résultats. Est-ce que ce mode de faire a votre assentiment? (*Approbaton de la salle.*) Bien, je ne vais pas passer au vote pour ça.

#### Election de la Commission permanente de gestion (15 membres)

**Le président:** – Nous commençons avec la première élection, la Commission de gestion. Ce sont des scrutins de liste et je demande aux huissiers de distribuer sans plus attendre les bulletins pour les élections à la Commission permanente de gestion.

Elle compte quinze membres, je vous cite les candidats: Abbet Raphaël (UDC), Ansermet Eddy (LE), Bergmann

Sylvianne (Les Verts), Buffat Marc-Olivier (LE), Calame Maurice (LE), Eggi Andrea (AGT), Grin Nicole (LE), Hubler Alain (AGT), Mivelaz Philippe (Soc.), Ostermann Roland (Les Verts), Philippoz Roland (Soc.), Rastorfer Jacques-Etienne (Soc.), Rochat Laurent (Les Verts), Voiblet Claude-Alain (UDC), Zürcher Anna (Soc.).

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

**Le président:** – Les huissiers ont déjà commencé à distribuer les bulletins. Pour des raisons de commodité, vous n'avez pas besoin de valider par des croix ou autres. Si vous n'êtes pas d'accord avec l'un ou l'autre, vous le biffez, tout simplement. Un bulletin rendu tel quel est considéré comme un bulletin compact.

Les huissiers peuvent-ils procéder à la récolte des bulletins? Cela semble être le cas, merci.

#### Election de la Commission permanente des finances (15 membres)

**Le président:** – Pendant que les huissiers procèdent à la récolte des derniers bulletins, nous allons passer à l'élection de la Commission des finances selon le scrutin de liste.

Je vous lis la liste des quinze candidats qui se présentent à votre élection: Bonnard Claude (Les Verts), Dunant Marc (Soc.), Ghelfi Fabrice (Soc.), Gilliard Diane (AGT), Graber Nicole (Les Verts), Gratier Tristan (LE), Hofner Marie-Claude (AGT), Mettraux Claude (LE), Meystre Gilles (LE), Montangero Stéphane (Soc.), Pache Denis (UDC), Schwaar Valérie (Soc.), Trezzini Giampiero (Les Verts), Truan Isabelle (LE), Uffer Filip (Soc.).

Dès que les huissiers auront récolté les bulletins de la Commission de gestion, ils pourront procéder à la distribution des bulletins pour la Commission des finances.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

**Le président:** – Je vous signale que dans la salle des pas perdus se trouvent des cartons d'inscription au Forum des conseils généraux et communaux auquel vous pouvez vous inscrire. La coprésidente de cet organisme s'appelle Nicole Grin, conseillère communale libérale ici présente. Elle pourra, durant la pause, répondre à toutes vos questions. N'est-ce pas Madame Grin? Merci.

Avez-vous fait votre choix? Cela semble être le cas. Les huissiers peuvent procéder à la récolte des bulletins de la Commission des finances.

#### Election de la Commission permanente des pétitions (10 membres)

**Le président:** – Toujours selon le même mode, et pendant que se récoltent les bulletins de la Commission des

finances, je vous présente les candidats à la Commission des pétitions.

Dix membres, je vous lis les noms des conseillers soumis à votre approbation: Apothéloz Stéphanie (Soc.), Cachin Jean-François (LE), Cosandey Roger (Soc.), Da Silva Adozinda (LE), Demierre Sarah (Soc.), Freymond Sylvie (Les Verts), de Haller Xavier (LE), Junod Sandrine (UDC), Knecht Evelyne (AGT), Nsengimana Nkiko (Les Verts). *(Bute sur le nom du candidat.)* Ça viendra avec l'habitude, cher Collègue!

Dix candidats soumis à votre appréciation. On vous fait aller à marche forcée, les huissiers! Dès que vous aurez terminé, vous pourrez procéder à la distribution des bulletins de vote pour la Commission des pétitions.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

**Le président:** – Tout le monde a-t-il pu faire son choix? Messieurs les huissiers, vous pouvez procéder à la récolte des bulletins. Merci.

#### **Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal (5 membres)**

**Le président:** – La prochaine élection concerne la Commission de recours en matière d'impôt communal. Il y aura donc deux votes séparés, puisqu'il y a des titulaires et des suppléants. Nous en sommes aux membres titulaires de la Commission de recours en matière d'impôt communal.

Je vous lis le nom des cinq conseillers soumis à votre appréciation: Dolivo Jean-Michel (AGT), Gillard Nicolas (LE), Huguenet François (Les Verts), Salzmann Yvan (Soc.), Schaller René (UDC).

Messieurs les huissiers, dans la foulée vous pourrez distribuer les bulletins de vote.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

**Le président:** – Est-ce que tout le monde a reçu son bulletin de vote orange? Cela semble être le cas. Est-ce que tout le monde a fixé son choix? Cela semble être le cas. Les huissiers peuvent procéder à la récolte.

#### **Election des suppléants à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal (5 suppléants)**

**Le président:** – Nous allons procéder maintenant à l'élection des suppléants à la Commission de recours en matière d'impôt communal, la même commission, de manière à ce qu'elle puisse toujours fonctionner à plein.

Je vous lis le nom des cinq suppléants: Deveaud Marie (Soc.), Fracheboud Cédric (UDC), Freymond Sylvie (Les Verts), Jacquat Philippe (LE), Torriani Elena (AGT).

Messieurs les huissiers, vous pouvez distribuer les bulletins de couleur blanche.

*(Le scrutin est ouvert, puis clos.)*

**Le président:** – Tout le monde a-t-il reçu son bulletin? Oui. On les récolte.

#### **Election de la délégation lausannoise au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis**

**Le président:** – Nous allons procéder à l'élection de l'avant-dernière commission: élection de la délégation lausannoise au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

Nous avons à désigner deux délégués pour la Municipalité et quatre délégués pour le Conseil communal. Pour la Municipalité, sont soumis à votre élection M. Marc Vuilleumier et M. Oscar Tosato. Pour les quatre délégués du Conseil communal, j'attends vos propositions.

Il n'est peut-être pas nécessaire de faire un curriculum vitae complet...

**M<sup>me</sup> Adèle Thorens (Les Verts):** – J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M<sup>me</sup> Marianne Velasco pour cette commission. La plupart d'entre vous ne la connaissent pas encore, c'est une nouvelle élue à notre Conseil. Elle est de nationalité espagnole, elle est assistante sociale à l'Université de Lausanne, où elle coordonne notamment le programme d'échanges Erasmus. Elle s'occupe dans ce contexte de promouvoir l'Université de Lausanne à l'étranger, elle fait également visiter Lausanne, dont l'Hôtel de Ville, aux étudiants étrangers. M<sup>me</sup> Velasco a envie de s'investir immédiatement et de manière active dans notre Conseil en siégeant dans cette commission. Je la recommande à vos suffrages.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT):** – A Gauche Toute! présente la candidature de M. Alain Hubler, enseignant, syndicaliste bien connu, qui est déjà partie prenante de cette commission.

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.):** – Monsieur le Président, je suis votre injonction à la lettre et simplement vous présente la candidature de Roger Cosandey à cette commission; je la recommande à vos suffrages.

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann (LE):** – Je serai rapide aussi. Au nom du groupe LausannEnsemble, je vous propose M. Gillard, qui siège également déjà dans ladite commission. Sa verve est connue et nous n'avons aucun doute sur sa participation à cette instance.

**Le président:** – M<sup>me</sup> Longchamp a-t-elle demandé la parole? Oui, vous avez la parole, Madame.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE):** – Monsieur le Président, j’ai une question. Je n’ai rien contre la candidature de M. Hubler, mais comme il n’a pas été assermenté, a-t-il le droit d’être candidat ?

**Le président:** – Vaste question à laquelle je ne me hasarderai pas à répondre! (*Rires.*) Devons-nous aller chercher le préfet pour cela ?

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT):** – M. Hubler est là, il est prêt à être assermenté. Il était absent au moment où nous l’avons été parce qu’il devait faire passer des examens à ses chers apprentis. Cela dit, je trouve inutile de faire élire quelqu’un d’autre, qui va démissionner dès que M. Hubler sera assermenté, puis d’élire M. Hubler immédiatement ensuite. Ça n’aurait pas beaucoup de sens. M. Hubler est élu par le peuple à cette assemblée, ici c’est une question formelle.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.):** – Il me semble qu’on a élu un président, donc il peut assermenter M. Hubler !

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – (*en arrière-fond*) C’est ce qu’il faut faire !

**Le président:** – C’est ce que je pensais. Comme ça, vous connaîtrez au moins la formule du serment par cœur. Faut-il que le protocole soit respecté et que M. Hubler entre encadré par deux huissiers? (*Non, non, dit la salle.*) Alors je vous autorise à venir, M. Hubler. J’inviterai, une fois que M. Hubler sera là, l’assemblée ainsi que le public des tribunes, à se lever.

(*Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M. Alain Hubler.*)

**Le président:** – Je prends acte de votre serment, je vous souhaite à nouveau la bienvenue dans cette salle, avec quelque retard (... *rires...*). Et selon la formule consacrée, je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. (*Rires.*) L’assemblée ainsi que la tribune peuvent se rasseoir. (*Applaudissements.*)

Cette question ayant été réglée, les quatre personnes soumises à vos suffrages peuvent être valablement élues. Je vous rappelle leurs noms: M<sup>me</sup> Maria Velasco, M. Alain Hubler, M. Roger Cosandey, M. Nicolas Gillard. Les huissiers peuvent procéder à la distribution des bulletins de vote. Je vous rappelle que vous vous prononcez également sur les deux délégués de la Municipalité, M. Marc Vuilleumier et M. Oscar Tosato.

Une fois que tous les bulletins seront distribués, je vous répéterai les noms. C’est presque la dictée de Bernard Pivot, mais la démocratie s’en accommode: Maria Velasco, Alain Hubler, Roger Cosandey, Nicolas Gillard.

(*Le scrutin est ouvert, puis clos.*)

### **Election d’un délégué et d’un suppléant au Conseil intercommunal de l’Association intercommunale pour l’épuration des eaux du bassin supérieur du Talent**

**Le président:** – Pendant que les huissiers procèdent au ramassage des bulletins, nous en arrivons à la dernière nomination de commission. Il s’agit de l’élection d’un délégué et d’un suppléant au Conseil intercommunal de l’Association intercommunale pour l’épuration des eaux du bassin supérieur du Talent. Il nous faut deux délégués, j’attends vos propositions.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT):** – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, A Gauche Toute! propose la candidature de M<sup>me</sup> Diane Gilliard, également connue de vous pour la plupart, journaliste, féministe et surtout attachée à la défense du bien public. Pour les eaux du Talent, c’est vraiment ce qu’il faut !

**M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE):** – Au nom de LausannEnsemble, je vous propose la candidature d’une personne qui n’est pas membre de ce Conseil, mais qui est un ancien conseiller communal. Il paraît que c’est possible. Il s’agit de M. Georges Arthur Meylan, qui a siégé dans les rangs libéraux pendant de longues années et est membre de cette commission du Talent depuis plusieurs années déjà, avec beaucoup de plaisir. Il est prêt à continuer son mandat, si vous voulez bien lui accorder votre confiance. Je le recommande à vos suffrages.

**Le président:** – En effet, il n’est nul besoin d’être membre de ce Conseil pour siéger dans les eaux du Talent! (*Eclats de rire.*) Les huissiers peuvent procéder à la distribution des bulletins. Je vous répète les deux noms soumis à votre approbation: M<sup>me</sup> Diane Gilliard et M. Georges Arthur Meylan.

Est-ce que chacun a reçu son bulletin? Oui! Non? Cela ne saurait tarder... Diane Gilliard et Georges Arthur Meylan. Pouvons-nous procéder au ramassage des bulletins? Oui.

(*Le scrutin est ouvert, puis clos.*)

**Le président:** – Nous sommes arrivés au terme des sept élections des membres des commissions permanentes. Pour la suite des opérations, j’ai quelques communications à vous faire. Est-ce qu’il y a certains conseillers communaux dans la salle des pas perdus ou dans la salle des commissions? Il serait souhaitable qu’ils entendent.

Comme il y aura sept listes à dépouiller, en accord avec les groupes, nous vous proposons un bureau de dépouillement renforcé et porté à 15 scrutateurs, dont je vous lis les noms: Eddy Ansermet, David Payot, Elisabeth Müller, Francisco Ruiz, Cédric Fracheboud, René Schaller, Claire Attinger Doepper, Jacques-Etienne Rastorfer, Pierre Dallèves, Marlène Bérard, Isabelle Mayor, Julian Hottinger, Luc Chessex, Nelson Serathiuk, sous la présidence de M. Albert Graf. Je ne vous ai pas demandé de dire: «Présent»,

j'espère que vous êtes tous là. Vous serez privés de la pause et travaillerez dur pendant que nous nous arrêterons un moment. Je pense qu'il faut une bonne demi-heure. Il est 19 h 30, je lèverai la séance jusqu'aux environs de 20 h. N'allez pas dans un quartier de la ville hors de portée du son de la cloche! Lorsque le moment sera venu, la cloche de l'Hôtel de Ville sonnera et cinq minutes après, nous reprendrons. Mais avant que nous nous dispersions, j'aimerais donner la parole à mon collègue Raphaël Abbet.

**M. Raphaël Abbet (UDC):** – Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal pour la législature 2006-2011,

Madame et Messieurs les membres de la Municipalité de ladite législature,

Mesdames et Messieurs les collaborateurs œuvrant jour après jour au bon fonctionnement des travaux de notre Conseil communal et des différents services et organes qui y collaborent,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse... (Je crois qu'ils ont déjà mis les baskets, mais tant pis!) (... rires...) ... qui assurent la liaison et le relais de nos délibérations auprès de la population lausannoise,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, au nom de l'UDC, Union démocratique du centre section Lausanne, de vous adresser nos vifs remerciements pour l'honneur que vous nous avez fait en plaçant notre collègue et ami Jean-Luc Chollet à la tête de notre organe délibérant. Je suis, avec vous, persuadé que notre nouveau président saura conduire nos débats parfois houleux avec sa sagesse habituelle et son impartialité, de même que sa fermeté, nécessaires au bon déroulement des travaux de notre Conseil.

C'est la première fois que l'UDC lausannoise siège dans ce Conseil sous sa propre dénomination et peut de ce fait accéder à cette présidence. Merci de nous faire confiance. Nous saurons nous en montrer dignes, comme nous vous en avons fait la preuve lors de nos interventions tout au long de la législature écoulée.

L'UDC lausannoise, à l'occasion de cette nouvelle présidence, a le plaisir de vous inviter à participer à une petite fête qui marquera cet événement de la vie lausannoise le 29 août prochain. Les huissiers, qui ne peuvent évidemment pas encore connaître chacun d'entre vous, vous transmettront vos invitations, dans la salle des pas perdus, à la fin de cette séance. Merci de nous faire bon accueil et d'accepter cette invitation. Bonne soirée. (*Applaudissements.*)

**Le président:** – Merci Raphaël Abbet. Vous pouvez prendre l'invitation qui vous est adressée personnellement en sortant, ou en revenant. Ne les oubliez pas. Celles qui seront oubliées seront envoyées par la poste.

Je lève provisoirement la séance.

(*Interruption de séance.*)

**Le président:** – Mesdames et Messieurs, je prie cette honorable assemblée de bien vouloir reprendre place pour la deuxième partie de cette soirée, qui sera sensiblement plus courte que la première.

Nous avons reçu les résultats du dépouillement effectués par cette commission élargie, que je profite de remercier pour la célérité de son travail.

#### **Election de la Commission permanente de gestion (15 membres)**

Bulletins délivrés: 95. Bulletins rentrés: 94. Bulletins blancs: 0. Bulletins valables: 94. Majorité absolue: 48.

Sont tous élus, dans l'ordre alphabétique, avec le nombre de suffrages suivants: Raphaël Abbet (85), Eddy Ansermet (88), Sylvianne Bergmann (91), Marc-Olivier Buffat (86), Maurice Calame (83), Andrea Egli (80), Nicole Grin (89), Alain Hubler (81), Philippe Mivelaz (90), Ostermann Roland (89), Roland Philippoz (83), Jacques-Etienne Rastorfer (86), Laurent Rochat (88), Claude-Alain Voiblet (86), Anna Zürcher (84). (*Applaudissements.*)

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

procède à l'élection des quinze membres de la

#### **Commission permanente de gestion**

pour la législature 2006-2011

Bulletins délivrés: 95; bulletins rentrés: 94; bulletins blancs et nuls: 0; bulletins valables: 94; majorité absolue: 48.

Sont élu(e)s:

M<sup>mes</sup> et MM.

Sylvianne BERGMANN	Les Verts	par 91 suffrages
Philippe MIVELAZ	Socialiste	par 90 suffrages
Nicole GRIN	LausannEnsemble	par 89 suffrages
Roland OSTERMANN	Les Verts	par 89 suffrages
Eddy ANSERMET	LausannEnsemble	par 88 suffrages
Laurent ROCHAT	Les Verts	par 88 suffrages
Marc-Olivier BUFFAT	LausannEnsemble	par 86 suffrages
Jacques-Etienne RASTORFER	Socialiste	par 86 suffrages
Claude-Alain VOIBLET	UDC	par 86 suffrages
Raphaël ABBET	UDC	par 85 suffrages
Anna ZÜRCHER	Socialiste	par 84 suffrages
Maurice CALAME	LausannEnsemble	par 83 suffrages
Roland PHILIPPOZ	Socialiste	par 83 suffrages
Alain HUBLER	A Gauche Toute!	par 81 suffrages
Andrea EGGLI	A Gauche Toute!	par 80 suffrages

**Election de la Commission permanente des finances  
(15 membres)**

Bulletins délivrés: 89. Bulletins rentrés: 89. Bulletins blancs: 0. Bulletins valables: 89. Majorité absolue: 45.

Sont tous élus, avec le nombre de suffrages suivants: Claude Bonnard (87), Marc Dunant (81), Fabrice Ghelfi (75), Diane Gilliard (70), Nicole Graber (81), Tristan Gratier (84), Marie-Claude Hofner (74), Claude Mettraux (83), Gilles Meystre (81), Stéphane Montangero (76), Denis Pache (85), Valérie Schwaar (78), Giampiero Trezzini (84), Isabelle Truan (83), Filip Uffer (83). Félicitations. (*Applaudissements.*)

Oui, je pourrais ne lire que les noms de famille, mais c'est un peu sec...

**Le Conseil communal de Lausanne**

procède à l'élection des quinze membres de la

**Commission permanente des finances**

pour la législature 2006-2011

Bulletins délivrés: 89; bulletins rentrés: 89; bulletins blancs et nuls: 0; bulletins valables: 89; majorité absolue: 45.

Sont élu(e)s:

M<sup>mes</sup> et MM.

Claude BONNARD	Les Verts	par 87 suffrages
Denis PACHE	UDC	par 85 suffrages
Tristan GRATIER	LausannEnsemble	par 84 suffrages
Giampiero TREZZINI	Les Verts	par 84 suffrages
Claude METTRAUX	LausannEnsemble	par 83 suffrages
Isabelle TRUAN	LausannEnsemble	par 83 suffrages
Filip UFFER	Socialiste	par 83 suffrages
Marc DUNANT	Socialiste	par 81 suffrages
Nicole GRABER	Les Verts	par 81 suffrages
Gilles MEYSTRE	LausannEnsemble	par 81 suffrages
Valérie SCHWAAR	Socialiste	par 78 suffrages
Stéphane MONTANGERO	Socialiste	par 76 suffrages
Fabrice GHELFI	Socialiste	par 75 suffrages
Marie-Claude HOFNER	A Gauche Toute!	par 74 suffrages
Diane GILLIARD	A Gauche Toute!	par 70 suffrages

**Election de la Commission permanente des pétitions  
(10 membres)**

Bulletins délivrés: 88. Bulletins rentrés: 88. Bulletins blancs: 0. Bulletins valables: 88. Majorité absolue: 45.

Sont tous élus, avec les suffrages suivants: Apothéloz Stéphanie (77), Cachin Jean-François (80), Cosandey Roger

(80), Da Silva Adozinda (76), Demierre Sarah (76), Freymond Sylvie (82), de Haller Xavier (80), Junod Sandrine (77), Knecht Evelyne (75), Nsengimana Nkiko (76). (*Applaudissements.*)

**Le Conseil communal de Lausanne**

procède à l'élection des dix membres de la

**Commission permanente des pétitions**

pour la législature 2006-2011

Bulletins délivrés: 88; bulletins rentrés: 88; bulletins blancs et nuls: 0; bulletins valables: 88; majorité absolue: 45.

Sont élu(e)s:

M<sup>mes</sup> et MM.

Sylvie FREYMOND	Les Verts	par 82 suffrages
Jean-François CACHIN	LausannEnsemble	par 80 suffrages
Roger COSANDEY	Socialiste	par 80 suffrages
Xavier de HALLER	LausannEnsemble	par 80 suffrages
Stéphanie APOTHÉLOZ	Socialiste	par 77 suffrages
Sandrine JUNOD	UDC	par 77 suffrages
Adozinda DA SILVA	LausannEnsemble	par 76 suffrages
Sarah DEMIERRE	Socialiste	par 76 suffrages
Nkiko NSENGIMANA	Les Verts	par 76 suffrages
Evelyne KNECHT	A Gauche Toute!	par 75 suffrages

**Election des membres de la Commission  
permanente de recours en matière d'impôt communal  
(5 membres)**

Bulletins délivrés: 86. Bulletins rentrés: 86. Bulletins blancs: 0. Bulletins valables: 86. Majorité absolue: 44.

Sont élus, avec le nombre de suffrages suivants: Jean-Michel Dolivo (59), Nicolas Gillard (79), François Huguenet (81), Yvan Salzmann (80), René Schaller (76). Félicitations. (*Applaudissements.*)

**Le Conseil communal de Lausanne**

procède à l'élection des cinq membres de la

**Commission permanente de recours en matière  
d'impôt communal**

pour la législature 2006-2011

Bulletins délivrés: 86; bulletins rentrés: 86; bulletins blancs et nuls: 0; bulletins valables: 86; majorité absolue: 44.

Sont élus :

MM.

François HUGUENET	Les Verts	par 81 suffrages
Yvan SALZMANN	Socialiste	par 80 suffrages
Nicolas GILLARD	LausannEnsemble	par 79 suffrages
René SCHALLER	UDC	par 76 suffrages
Jean-Michel DOLIVO	A Gauche Toute!	par 59 suffrages

**Election des suppléants à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal (5 suppléants)**

Bulletins délivrés: 82. Bulletins rentrés: 82. Bulletins blancs: 0. Bulletins valables: 82. Majorité absolue: 42.

Sont élus, avec le nombre de suffrages suivants: Marie Deveaud (69), Cédric Fracheboud (72), Sylvie Freymond (64), Philippe Jacquat (73), Elena Torriani (62). Félicitations. (*Applaudissements.*)

**Le Conseil communal de Lausanne**

procède à l'élection des cinq suppléants à la

**Commission permanente de recours en matière d'impôt communal**

pour la législature 2006-2011

Bulletins délivrés: 82; bulletins rentrés: 82; bulletins blancs et nuls: 0; bulletins valables: 82; majorité absolue : 42.

Sont élu(e)s:

M<sup>mes</sup> et MM.

Philippe JACQUAT	LausannEnsemble	par 73 suffrages
Cédric FRACHEBOUD	UDC	par 72 suffrages
Marie DEVEAUD	Socialiste	par 69 suffrages
Sylvie FREYMOND	Les Verts	par 64 suffrages
Elena TORRIANI	A Gauche Toute!	par 62 suffrages

**Election de la délégation lausannoise au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis**

Bulletins délivrés: 88. Bulletins rentrés: 88. Bulletins blancs: 0. Bulletins nuls: 0. Bulletins valables: 88.

Résultat du scrutin pour la Municipalité: M. Marc Vuilleumier (78 suffrages), M. Oscar Tosato (79 suffrages). Pour les quatre membres du Conseil: Maria Velasco (75), Alain Hubler (77), Roger Cosandey (72), Nicolas Gillard (75). (*Applaudissements.*)

**Le Conseil communal de Lausanne**

procède à l'élection de cinq délégués et d'un suppléant au

**Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis**

pour la législature 2006-2011

Bulletins délivrés: 88; bulletins rentrés: 88; bulletins blancs et nuls: 0; bulletins valables: 88.

Sont élu(e)s:

**Pour la Municipalité:**

*Délégué:*

Marc VUILLEUMIER	A Gauche Toute!	par 78 suffrages
------------------	-----------------	------------------

*Suppléant:*

Oscar TOSATO	Socialiste	par 79 suffrages
--------------	------------	------------------

**Pour le Conseil communal:**

*Délégué(e)s:*

Alain HUBLER	A Gauche Toute!	par 77 suffrages
Nicolas GILLARD	LausannEnsemble	par 75 suffrages
Maria VELASCO	Les Verts	par 75 suffrages
Roger COSANDEY	Socialiste	par 72 suffrages

**Election d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent**

Bulletins délivrés: 86. Bulletins rentrés: 86. Bulletins blancs: 2. Bulletins valables: 84.

Sont élus M<sup>me</sup> Diane Gilliard, par 52 suffrages, et M. Georges Arthur Meylan, par 34 suffrages. On ne m'a pas donné la majorité absolue, là... Ce n'était pas demandé non plus. Merci, Monsieur le scrutateur. Donc sont élus: Diane Gilliard (52), Georges Arthur Meylan (34). (*Applaudissements.*)

**Le Conseil communal de Lausanne**

procède à l'élection d'un délégué et d'un suppléant au

**Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent**

pour la législature 2006-2011

Bulletins délivrés: 86; bulletins rentrés: 86; bulletins blancs et nuls: 2; bulletins valables: 84.

Sont élu(e)s:

<i>Déléguée:</i>	Diane GILLIARD	par 52 suffrages
------------------	----------------	------------------

<i>Suppléant:</i>	Georges Arthur MEYLAN	par 34 suffrages
-------------------	-----------------------	------------------

**Le président:** – A l'intention de la Commission des finances, j'ai la communication suivante à vous faire. La Commission des finances est convoquée en séance consultative, pour la répartition des dicastères... – (*Voix du syndic en arrière-fond:* «Constitutive!») Merci. Je ne dirai pas que c'était mal écrit, c'est moi qui ai mal lu (... *rires...*) – le mercredi 28 juin à 17 h à la salle des commissions.

Nous en arrivons maintenant à la prise de parole de M. le syndic, qui précède la prise de parole de M. le préfet, dont je souhaite la présence. Voulez-vous inviter le préfet à entrer?

Les membres du Bureau provisoire peuvent prendre place dans la salle et les scrutateurs et scrutateurs suppléants s'asseoir à la tribune. Le Bureau provisoire se retire et les scrutateurs et scrutateurs suppléants les remplacent.

L'assemblée est priée de se lever. (*Ainsi est-il fait.*)

**Le préfet:** – Je vous invite à prendre place, Mesdames et Messieurs.

#### **Allocution de M. le syndic**

**M. Daniel Brélaz, syndic:** –

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux assermentés pour la législature 2006-2011,  
Chers Collègues de la Municipalité également en fonction en 2006-2011,

Vous vous inscrivez dans une législature où de très grandes opportunités, mais en même temps des décisions assez importantes, attendent notre Commune. En effet, avec l'inauguration du m2 courant 2008, et la restructuration du réseau des transports publics, une véritable nouvelle infrastructure se met en place.

Le plan d'agglomération Lausanne-Morges, discuté aussi bien par la région lausannoise que par le Canton, devrait encore accentuer l'importance de ce renouvellement. Plusieurs préavis liés au développement durable ont été adoptés par votre Conseil durant la législature finissante. Quelques pièces du puzzle, les dernières, vous seront encore présentées au début de la nouvelle législature.

Avec le préavis «3000 logements»<sup>4</sup>, et le très grand intérêt que de nombreux milieux financiers voient maintenant à Lausanne, il faudra incontestablement prendre des décisions importantes pour l'avenir de cette ville. Que ce soit en coordination avec le Canton ou avec la Confédération, ou encore simplement dans le cadre de notre propre autonomie.

Il faut cependant savoir que les trains ne passent pas deux fois au même endroit à la même heure. Les options prises au cours de cette législature conditionneront la suite. Dans cette optique, notamment, une certaine possibilité de retour du commerce en ville est également offerte. Vous aurez donc l'occasion de débattre simultanément – comme ça a toujours été le cas ces dernières décennies – de la conservation de Lausanne, mais également du nouveau Lausanne qui pourrait naître de la conjugaison de ces divers éléments. Vous aurez aussi l'occasion de débattre, au long de soirées nombreuses, de toutes sortes d'autres objets, y compris ceux qui viendront de votre propre initiative, à coup de motions et de postulats.

Mais cette législature va aussi s'inscrire dans une situation où – j'ai bien entendu M. le Président en début de séance – Lausanne aura besoin du meilleur de chacun et pas du pire. Cela signifie que toute idée intelligente, d'où qu'elle vienne, sera analysée avec sérieux par la Municipalité. Cela signifie également que les divers groupes politiques qui constituent ce Conseil, mais aussi chacun de nos collègues de la Municipalité, devront mener des réflexions profondes sur le devenir économique, social et environnemental de cette ville. Dans cette optique, au nom de la Municipalité, je souhaite que malgré les changements déjà décrits par M. le Président lors de son discours inaugural, l'intelligence l'emporte le plus souvent possible sur la confrontation. Je fais de la politique depuis suffisamment longtemps pour savoir que ce n'est pas possible! Mais je compte sur chacun pour que la réflexion sur les projets et sur les décisions l'emporte, si possible. Je sais bien que chacun a ses priorités politiques, qu'il a affirmées devant ses électeurs, mais c'est rarement incompatible!

Au nom de la Municipalité entrée en fonction, je souhaite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues de la Municipalité, Monsieur le Préfet, que Lausanne saisisse toutes les opportunités pour continuer le redressement qui a été le sien. Grâce à ses nouvelles infrastructures, aux différents renchérissements dans le secteur de l'énergie, à une certaine tendance du retour du commerce en ville, nous avons des chances à saisir. J'espère que tous ensemble nous y parviendrons et je vous remercie de votre attention.

(*Applaudissements.*)

#### **Allocution de M. le préfet**

**M. Jacques Nicod, préfet du district de Lausanne:** –

Mesdames et Messieurs, prendre la parole après l'exposé du syndic Brélaz n'est pas un exercice très facile ni très agréable pour vous, parce que vous risquez d'entendre deux fois les mêmes propos. Ça indique en tous les cas la grande proximité que les Autorités des communes du district de Lausanne ont avec leur préfet, qui connaît assez bien les problèmes locaux et qui est particulièrement fier de pouvoir fonctionner dans ce district porteur d'une quantité

<sup>4</sup>BCC 2005-2006, T. II (N° 15/II), pp. 697 ss.

de réalisations dont nous nous réjouissons de voir l'existence prochainement.

Vous, Mesdames et Messieurs les membres des Autorités de la capitale vaudoise, Lausanne, vous avez prêté serment. Vous avez été installés et vous pourrez, dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain, exercer votre pouvoir dans la configuration que vous avez choisie, et que le corps électoral a validée. Installer, s'installer, c'est aussi prendre place. Une place pour chacun, chacun à sa place, sans mélanger les rôles, tout en étant complémentaires sans être concurrents. D'aucuns parmi vous occupent des sièges devenus vacants pour diverses raisons électorales ou suite à la décision qu'ont prise certains anciens de quitter le navire. Ils ne seront plus membres du Conseil communal ou de la Municipalité, je leur exprime publiquement ma reconnaissance et ma gratitude pour leur engagement au service de la collectivité. Je salue en particulier leurs compétences, leur énergie et le temps qu'ils ont consacré à la chose publique.

La cérémonie que nous avons vécue n'est pas vide de sens. Elle s'inscrit dans le respect des bases légales en vigueur, selon les principes généraux de la Constitution vaudoise de 2003 et des modifications qu'elle a générées. Lausanne est la cinquième Commune des douze que compte actuellement le district à avoir installé ses Autorités. L'assermentation est d'abord un rituel par rapport au temps. Le temps du rituel n'est pas celui de la vie quotidienne. Il intervient à un moment précis de la vie sociale. Vous avez pris un certain nombre de dispositions et avez mis de côté cette date particulière, à ce moment précis, inhabituel. Ce temps est nouveau, voulu par les nouvelles données de la Constitution vaudoise. Nous innovons et inaugurons ce changement en ce jour. La législature débutera le 1<sup>er</sup> juillet et non plus le 1<sup>er</sup> janvier, elle se terminera dans cinq ans, le 30 juin 2011. Là aussi, quelques correctifs de détail seront peut-être encore nécessaires au bon déroulement des élections et de la mise en place des institutions. Nous l'avons vécu ce soir et il n'est pas exclu d'imaginer que dans cinq ans, vous aurez d'autres envies pour occuper cette première séance d'installation.

L'assermentation est un rituel relatif au sacré. Les rituels laïques peuvent faire appel au religieux ou à un substitut du divin, parce que l'on considère que l'Etat conserve encore quelques caractères de l'Eglise. Dans certaines communes de ce canton, pasteurs ou curés, pasteurs et curés, sont associés à cette cérémonie, qui voit quelquefois les élus prêter serment à l'Eglise. Dans notre district, c'est le cas dans quatre Communes.

Le pouvoir vient du peuple et les élus doivent être les porteurs des valeurs de ceux qu'ils représentent. La question de l'accès au pouvoir se joue autour de la notion d'élection, ce processus particulier qui a pour effet de changer l'individu en homme public. Un citoyen se trouve soudainement investi d'une charge que les autres n'ont pas. Ce n'est que parce qu'il est mandataire de la collectivité qu'il peut agir sur les autres. En accédant au pouvoir, les mandataires

endossent un rôle nouveau. Aujourd'hui, toutes et tous, vous êtes devenus, dans votre Commune de Lausanne, des personnages hors du commun, représentants et porte-parole d'une partie de la population si vous êtes membres du Conseil communal, ou de la collectivité dans son ensemble, vous les membres de la Municipalité. Pour les uns, cette démarche est nouvelle. Pour d'autres, vous avez tout à l'heure renouvelé votre engagement et sa promesse. J'ai la conviction que chacune et chacun d'entre vous s'emploiera à honorer le titre de citoyenne ou de citoyen actif, ou encore de magistrat, pour le plus grand bien de votre Commune et de ses habitants, donc aussi de notre région, de notre Canton, et de notre pays à tous. Vous l'avez promis.

Dans notre district, dont les contours sont appelés à évoluer, un formidable potentiel d'énergies, de bonnes volontés, d'initiatives nous permet de rêver, quelquefois. Une chose est certaine: il y a suffisamment de matière pour entreprendre une réflexion générale sur des thèmes non encore aboutis, tels que la culture en général, les équipements publics ou sportifs, ou encore la police dans un sens plus large. Nous savons collaborer, les instruments législatifs et légaux existent, certaines conventions sont à relier ou à corriger en s'adaptant à l'évolution du temps et des hommes. Mais il faut une dose de volonté et de courage, et là encore, nous le déplorons, une certaine frilosité règne dans quelques Communes voisines.

La législature qui commence le 1<sup>er</sup> juillet 2006 s'annonce sous de très bons auspices. Pour vous, Autorités lausannoises, elle marquera notamment l'avènement du m2 et de plusieurs aménagements rendus nécessaires à la Sallaz ou ailleurs. Elle permettra aussi une réflexion sur d'autres développements possibles, puisque la Constitution vous attribue des droits nouveaux, dont vous saurez certainement faire bon usage. La capitale vaudoise, Lausanne, citée dans la Constitution vaudoise, vous obligera à vous rapprocher des Communes voisines pour tenter d'apporter des solutions aux problèmes du moment. La régionalisation est en marche, elle est rendue nécessaire, elle ne doit pas se limiter à des intentions et des promesses. Elle doit se concrétiser, nous avons toutes et tous à y gagner. Je vous invite donc à réfléchir toutes et tous à la qualité des relations humaines qu'il faut développer, entretenir et soigner, sans arrogance aucune, avec vos homologues des autres Communes avec lesquelles vous aurez, j'espère, la volonté d'aboutir.

Vous le savez aussi, on évoque aujourd'hui la notion d'agglomération, parce que la problématique des villes-centre ne se pose pas seulement à l'échelon de notre canton. C'est devenu un sujet d'actualité fédéral, le syndic l'a rappelé tout à l'heure. C'est vrai pour nous tous, plus concrètement dans le secteur de l'agglomération Lausanne-Morges. Nous avons à être fiers de notre lieu d'habitat. Fiers des retombées offertes par la région lausannoise tout entière au travers de Lausanne Région, qui doit s'affirmer comme un tout porteur d'espoir et – qui sait? – avec de nouvelles compétences par délégation.

Je ne doute pas un instant que les excellentes relations qui n'ont cessé de caractériser les rapports de vos Autorités, tant avec la Préfecture qu'avec le gouvernement vaudois, se poursuivront au cours de la nouvelle législature et que l'ensemble des membres de nos institutions auront à cœur de trouver des solutions aux nombreux défis qui les attendent.

Rappelons-nous que le citoyen d'une commune est aussi un citoyen du canton, il est également citoyen de son pays. Selon le principe des vases communicants, des rééquilibres seront inévitables après concertation et négociation entre les partenaires concernés. La réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons, sous le vocable barbare de RPT, est un formidable défi visant à désenchevêtrer les tâches entre la Confédération et les Cantons, les Cantons entre eux, et entre les Cantons et leurs Communes. Les échéances sont connues, mais les incidences financières pas encore totalement chiffrées, puisque de toute façon toutes les Communes de notre canton seront inévitablement concernées.

Malgré des phénomènes de dédoublement de la personnalité, il n'y a pas place en nous pour trois modes de réflexion différents, qui seraient tour à tour d'ordre communal, d'ordre cantonal ou d'ordre fédéral. Nous sommes un et uniques. Sur cette terre, et en démocratie particulièrement, personne ni aucun groupe politique n'a la vérité à lui tout seul. C'est au travers des contacts, des échanges et des discussions que l'on se forge une opinion durable et profitable au plus grand nombre.

Arrivé au terme de cette séance d'assermentation, je cite une nouvelle fois un extrait d'une prise de position simple à laquelle j'adhère sans réserve et que je vous avais déjà lue il y a quatre ans et demi. Elle disait notamment: «La seule compétition valable est celle sur soi-même.» Notre société doit repenser sa finalité: 6000 millions d'individus ne pourront pas tous être les premiers. Pour cela, il faut réapprendre à vivre ensemble, à ne plus voir l'autre comme un concurrent ou un adversaire. Il faut repenser notre mode de vie et notre niveau de vie. Il faut remplacer la compétition par la collaboration, remplacer les adversaires par les partenaires.

En tant que représentant du Conseil d'Etat dans le district de Lausanne, je vous félicite pour les différentes fonctions que vous venez d'accepter de remplir, sur la foi du serment, au sein du pouvoir délibérant ou au sein de l'Exécutif de votre Commune. C'est pourquoi Mesdames et Messieurs, je rends hommage à votre civisme, attesté par votre présence active à cette séance constitutive des Autorités de Lausanne. Je souhaite que vos débats soient constamment animés du meilleur état d'esprit possible, que tous les membres de votre Municipalité soient efficacement soutenus dans l'exercice de leur charge. Je forme bien sûr des vœux de bonheur et de santé pour vous et vos proches et j'espère que le temps des vacances qui s'annonce vous concerne aussi. Qu'il vous permette de vivre à un rythme

plus calme et de «recharger vos accus». Vous serez ainsi reposés et disposés à affronter les enjeux du futur proche avec conviction et détermination. Je suis convaincu, et je m'en réjouis aussi, que vous entrez d'un bon pied dans la nouvelle législature 2006-2011. Elle est pleine de nombreuses promesses et tout autant de satisfactions à venir. C'est ce que je vous souhaite de tout cœur, à toutes et à tous, en vous remerciant de votre attention.

*(Applaudissements.)*

**Le président:** – Il me reste à remercier tant M. le syndic que M. le préfet, représentant du Conseil d'Etat, pour l'excellence de leurs propos. Il y a tout un programme: adversaires, partenaires... Sur ces bonnes résolutions, que nous n'oublierons pas, j'espère, mardi prochain déjà – mais ce ne sera pas moi qui présiderai (... *rires...*) – je lève la séance et vous souhaite un bon retour dans vos foyers.

Encore une communication. Pour celles et ceux qui nous feraient l'honneur et l'amitié d'assister à notre réception du 29 août prochain: vous pouvez tout simplement remettre votre carton d'invitation à notre collègue Denis Pache, qui se fait un plaisir de se lever pour que vous le visualisiez, et qui se tiendra à la sortie.

Bonne soirée, bonne rentrée à tous!

*(Applaudissements.)*

La séance est levée à 20 h 45.

*La rédactrice*  
Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*  
Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16



Election du Conseil communal - 12 mars 2006  
Commune de Lausanne - Scrutin en cours

Etat de vaud

Administration

Tableau de bord

Saisie de PV bureau

Résultats

Diffusion

Quitter le système

**Commune: Lausanne**  
**Election du Conseil communal du 12 mars 2006**  
**PROCES-VERBAL COMMUNAL**

**Formule 5**  
13.03.2006  
06:24  
Page 1

**Statut du PV: complet**

<b>MANDATS</b>	100
<b>ELECTEURS INSCRITS</b>	81 327
<b>CARTES DE VOTE RECUES</b>	26 894
<b>TAUX DE PARTICIPATION</b>	32.10 %

<b>BULLETINS</b>	
rentrés	26 110
blancs	137
nuls	720
valables	25 253

**Commune: Lausanne**  
**Election du Conseil communal du 12 mars 2006**  
**PROCES-VERBAL COMMUNAL**  
**A. SUFFRAGES**

**Formule 5**  
13.03.2006  
06:24  
Page 2

LISTES		SUFFRAGES DE PARTI	
No	Dénomination	par liste	du groupe de listes apparentées G (Apparetement de gauche)
01	01	671 405	
02	02	9 482	
03	03	299 448	299 448
04	04	194 456	
05	05	18 170	
06	06	716 618	716 618
07	07	11 998	
08	08	532 995	532 995
	<b>Sous-total suffrages de parti</b>	<b>2 454 572</b>	<b>1 549 061</b>
	Suffrages blancs	70 728	
	<b>Total</b>	<b>2 525 300</b>	

DETERMINATION DU QUORUM	
Nombre total des suffrages de parti de toutes les listes (1ère col. ci-dessus):	2 454 572
Quorum (le 5% de ce nombre arrondi au nombre entier supérieur)	122 729

Listes n'ayant pas obtenu le quorum et ne pouvant pas participer à la répartition des sièges:			Listes ayant obtenu le quorum et pouvant participer à la répartition des sièges:		
No	Dénomination	Suffrages de parti	No	Dénomination	Suffrages de parti
01			01	01	671 405
02	02	9 482	02		
03			03	03	299 448
04			04	04	194 456
05	05	18 170	05		
06			06	06	716 618
07	07	11 998	07		
08			08	08	532 995
Nombre total de suffrages		39 650	Nombre total de suffrages (définitif)		2 414 922

**Commune: Lausanne**  
**Election du Conseil communal du 12 mars 2006**  
**PROCES-VERBAL COMMUNAL**

**Formule**  
**5A**  
 13.03.2006  
 06:24  
 Page 3

**B. REPARTITION DES SIEGES**

**I. Entre listes seules et groupes de listes apparentées**

<b>MANDATS</b>	<b>100</b>
----------------	------------

<b>CALCUL DU CHIFFRE DE REPARTITION</b>					
Nombre total de suffrages (définitif)	:	Nombre de mandats	=	Quotient	Chiffre de répartition (arrondi à l'entier supérieur)
2 414 922	:	100	=	24149.22	24 150

<b>PREMIERE REPARTITION</b>						
No	Listes / Groupes de listes apparentées	Suffrages	:	Chiffre de répartition	=	Sièges
G	Apparetement de gauche	1 549 061	:	24 150	=	<b>64</b>
01	LAUS	671 405	:	24 150	=	<b>27</b>
04	UDC	194 456	:	24 150	=	<b>8</b>
	<b>TOTAL</b>					<b>99</b>

**Il reste 1 siège(s) à répartir.**

<b>DEUXIEME REPARTITION</b>								
No	Listes / Groupes de listes apparentées	Suffrages	-	Chiffre de répartition	x	Nombre de sièges obtenus	=	Suffrages Restants
G	Apparetement de gauche	1 549 061	-	24150	x	64	=	3 461
01	LAUS	671 405	-	24150	x	27	=	<b>19 355</b>
04	UDC	194 456	-	24150	x	8	=	1 256

**Les sièges restants sont attribués aux listes/groupes de listes qui ont le plus grand nombre de suffrages restants. En cas d'égalité des restes, le siège est attribué à la liste/au groupe de listes qui a obtenu le moins de sièges en première répartition; en cas d'égalité, le sort décide.**

**Commune: Lausanne**  
**Election du Conseil communal du 12 mars 2006**  
**PROCES-VERBAL COMMUNAL**

**Formule**  
**5A**  
13.03.2006  
06:24  
Page 4

**B. REPARTITION DES SIEGES**

**I. Entre listes seules et groupes de listes apparentées (suite)**

<b>BILAN</b>		
No	Listes / Groupes de listes apparentées	Sièges
G	Apparetement de gauche	<b>64</b>
01	LAUS	<b>28</b>
04	UDC	<b>8</b>
	<b>Total</b>	<b>100</b>

**Commune: Lausanne**  
**Election du Conseil communal du 12 mars 2006**  
**PROCES-VERBAL COMMUNAL**

**Formule**  
**5A**  
 13.03.2006  
 06:24  
 Page 5

**B. REPARTITION DES SIEGES**

**II. A l'intérieur du groupe de listes apparentées G**  
**Apparetement de gauche**

<b>SIEGES OBTENUS</b>	64
-----------------------	----

<b>CALCUL DU CHIFFRE DE REPARTITION</b>					
Nombre total des suffrages de parti	:	Nombre de sièges obtenus	=	Quotient	Chiffre de répartition (arrondi à l'entier supérieur)
1 549 061	:	64	=	24204.08	24 205

<b>PREMIERE REPARTITION</b>						
No	Listes / Groupes de listes apparentées	Suffrages	:	Chiffre de répartition	=	Sièges
03	AGAU	299 448	:	24 205	=	<b>12</b>
06	PSL	716 618	:	24 205	=	<b>29</b>
08	VERTS	532 995	:	24 205	=	<b>22</b>
	<b>TOTAL</b>					<b>63</b>

Il reste 1 siège(s) à répartir.

<b>DEUXIEME REPARTITION</b>								
No	Listes / Groupes de listes apparentées	Suffrages	-	Chiffre de répartition	x	Nombre de sièges obtenus	=	Suffrages Restants
03	AGAU	299 448	-	24205	x	12	=	8 988
06	<b>PSL</b>	716 618	-	24205	x	29	=	<b>14 673</b>
08	VERTS	532 995	-	24205	x	22	=	485

**Les sièges restants sont attribués aux listes/groupes de listes qui ont le plus grand nombre de suffrages restants. En cas d'égalité des restes, le siège est attribué à la liste/au groupe de listes qui a obtenu le moins de sièges en première répartition; en cas d'égalité, le sort décide.**

**Commune: Lausanne**  
**Election du Conseil communal du 12 mars 2006**  
**PROCES-VERBAL COMMUNAL**

**Formule**  
**5A**  
13.03.2006  
06:24  
Page 6

**B. REPARTITION DES SIEGES**

**II. A l'intérieur du groupe de listes apparentées G**  
**Apparetement de gauche (suite)**

<b>BILAN</b>		
No	Listes / Groupes de listes apparentées	Sièges
03	AGAU	<b>12</b>
06	PSL	<b>30</b>
08	VERTS	<b>22</b>
	<b>Total</b>	<b>64</b>

**Commune: Lausanne**  
**Election du Conseil communal du 12 mars 2006**  
**PROCES-VERBAL COMMUNAL**

**Formule**  
**5A**  
 13.03.2006  
 06:24  
 Page 7

**B. REPARTITION DES SIEGES**

**III. Bilan final**

No	Listes	Sièges
01	LausannEnsemble	28
02	Avenir et sécurité	0
03	A Gauche Toute ! POP & Gauche en mouvement et solidarités	12
04	UDC - Union Démocratique du Centre	8
05	L'entente.com pour la Famille	0
06	Parti socialiste lausannois	30
07	Parti Evangélique PEV	0
08	Les Verts	22
	<b>Total</b>	<b>100</b>

**Commune: Lausanne**  
**Election du Conseil communal du 12 mars 2006**  
**PROCES-VERBAL COMMUNAL**

**Formule**  
**5B**  
 13.03.2006  
 06:24  
 Page 8

**C. RESULTATS**

No	Liste	Suffrages de parti	Sièges obtenus
01	LausannEnsemble	671 405	28

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
01	FRANCAIS OLIVIER	8 194
02	REY ELIANE	7 765
03	COHEN-DUMANI DORIS	7 449
04	DA SILVA ADOZINDA	6 793
05	DE MEURON THÉRÈSE	6 498
06	GAUDARD GUY	6 480
07	CACHIN JEAN-FRANÇOIS	6 442
08	GRIN NICOLE	6 424
09	METTRAUX CLAUDE	6 320
10	CAVIN YVES-ANDRÉ	6 275
11	PERRIN CHARLES-DENIS	6 260
12	FIORA-GUTTMANN MARTINE	6 257
13	BUFFAT MARC-OLIVIER	6 253
14	CALAME MAURICE	6 188
15	GRATIER TRISTAN	6 176
16	LONGCHAMP FRANÇOISE	6 170
17	ANSERMET EDDY	6 161
18	PERNET JACQUES	6 158
19	GILLARD NICOLAS	6 155
20	BÉBOUX JEAN-PIERRE	6 148
21	BUCHER ALMA	6 147
22	BLANC JEAN-LOUIS	6 139
23	CORNAZ MIREILLE	6 133
24	DALLEVES PIERRE***	6 118
25	TRUAN ISABELLE***	6 118
26	MEYSTRE GILLES	6 107
27	JACQUAT PHILIPPE	6 103
28	MARTIN OLIVIER	6 047
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
29	BERARD MARLÈNE	6 040
30	MAIER CHRISTINA	6 031
31	SEGURA SERGE	6 020
32	DE HALLER XAVIER	6 015

33	NGUYEN THI**	6 008
34	PITTET FRANCIS**	6 008
35	MARION AXEL	6 002
36	SIMON MARIE-HÉLÈNE	5 988
37	SCHALLER-CURIOTTO GRAZIELLA	5 985
38	HILDBRAND PIERRE-ANTOINE	5 983
39	MEYLAN GISÈLE-CLAIRE	5 979
40	PICARD BERTRAND	5 959
41	ZAHND BERNARD	5 952
42	LOUP PIERRE-HENRI	5 948
43	BLANC MATHIEU**	5 945
44	PEIRY-KLUNGE FLORENCE**	5 945
45	THURRE JEAN-PIERRE	5 943
46	MEUWLY OLIVIER	5 938
47	AIGROZ DOMINIQUE	5 933
48	ICHTERS ANNE-LISE	5 926
49	BRIOD ALIX	5 921
50	CORNUT SANDRINE	5 913
51	CHAUDET FLORIAN	5 896
52	METZGER BERNARD	5 879
53	ECOFFEY PHILIPPE	5 857
54	GENDRE JEAN-PASCAL	5 849
55	BALLENEGGER CÉDRIC	5 848
56	BAUMANN STEFAN	5 826
57	BERARD JEAN-CLAUDE	5 813
58	DEMIERRE SERGE	5 790
59	MICELI ROMAIN	5 786
60	RYSER JEAN-LUC	5 783
61	COMINA MARC	5 777
62	NELLEN STEFAN	5 776
63	SCHALLER LAETITIA	5 757
64	GRANGIER FRÉDÉRIC	5 756
65	LENOIR PHILIPPE**	5 752
66	OLIVEIRA ALEXANDRE**	5 752
67	KLUNGE HENRI	5 747
68	RODRIGUES ELSA	5 738
69	VULLIENS PIERRE-HENRI	5 711
70	BELLENOT LUC	5 710
71	FREI-HUGUENIN FRANÇOISE	5 708
72	TRUAN HERVÉ	5 706
73	DIEFFENBACHER PHILIPPE	5 702
74	FROIDEVAUX LUC**	5 688
75	CHEVALIER FRANÇOIS**	5 688
76	MARTINHO JOSÉ	5 682

77	SURER MARC-ANTOINE	5 680
78	ALMEIDA MARIA LUISA	5 663
79	BOUCHELARM NORDINE	5 650
80	GIOVANOLI MALTÉ	5 645
81	CROLE-REES ANNA	5 638
82	COTO CRISTINA	5 636
83	MAGALHAES MARGARIDA	5 614
84	PASTUREAU XAVIER	5 586
85	CHAVES PIRES ANTONIO	5 581
86	RABOUD BÉNÉDICTE	5 576
87	PRESTINI EVA	5 575
88	NUNES TEIXEIRA JOSÉ	5 556
89	VON FELTEN DAVID	5 554
90	MUKUNDI-MUAMBA KAYOWA	5 551
91	BARATA LUIS DAS NEVES ANTONIO	5 536
92	MAGLIO ERNESTO	5 530
93	MAZZA GIUSEPPE	5 473
94	TEIXEIRA SERGIO	5 463
95	LOPES DE ALMEIDA EDUARDO	5 447
96	DABO CARAMBA	5 422
97	MARKOVIC GOCEVSKA ROZETKA	5 404
98	OUADAH SALAH	5 397
99	KANDAOUROFF DANILA	5 308
100	OUATTARA CHECK SALIF	5 305
<b>Suffrages obtenus</b>		
Total nominatifs		593 627
Total complémentaires		77 778
Total de parti		671 405

\*\* Classement déterminé par tirage au sort

\*\*\* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

**Commune: Lausanne**  
**Election du Conseil communal du 12 mars 2006**  
**PROCES-VERBAL COMMUNAL**

**Formule**  
**5B**  
 13.03.2006  
 06:24  
 Page 9

**C. RESULTATS**

No	Liste	Suffrages de parti	Sièges obtenus
02	Avenir et sécurité	9 482	0

Ne sont pas élus les candidats suivants (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
01	GURTNER ROBERT	321
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		321
Total complémentaires		9 161
Total de parti		9 482

\*\* Classement déterminé par tirage au sort

\*\*\* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

**Commune: Lausanne**  
**Election du Conseil communal du 12 mars 2006**  
**PROCES-VERBAL COMMUNAL**

**Formule**  
**5B**  
13.03.2006  
06:24  
Page 10

**C. RESULTATS**

No	Liste	Suffrages de parti	Sièges obtenus
03	A Gauche Toute ! POP & Gauche en mouvement et solidarités	299 448	12

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
01	VUILLEUMIER MARC	5 364
02	DOLIVO JEAN-MICHEL	5 097
03	TORRIANI ELENA	4 110
04	HUBLER ALAIN	3 748
05	EGGLI ANDREA	3 484
06	GABUS ALINE	3 449
07	KNECHT EVELYNE	3 369
08	PAYOT DAVID ***	3 366
09	GILLIARD DIANE ***	3 366
10	CHESSEX LUC	3 311
11	HOFNER MARIE-CLAUDE	3 292
12	SERATHIUK NÉLSON	3 117
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
13	TETAZ MYRIAM	3 106
14	SELLATHURAI JEYARASASINGAM	3 068
15	MATTHEY ISABELLE	3 035
16	ZOBEL ANDREA	3 027
17	VOUTAT MARLÈNE	3 022
18	RESPLENDINO JANINE	3 020
19	AUDERSET MARTINE	2 999
20	SANDRI MASSIMO	2 985
21	BEGUIN JEAN-MARIE	2 975
22	FRUND SARAH	2 962
23	GEORGE-CHRISTIN CÉLINE	2 923
24	ORIOLO FRANÇOISE	2 906
25	OPPIKOFER PIERRE-YVES	2 894
26	BRINDESI ELISABETH	2 893
27	CRAUSAZ MOTTIER MAGALI	2 891
28	BAQUERO BASANTES ISABEL	2 890
29	PAIN JOHAN	2 884
30	PEDRAZA IRÈNE	2 880
31	MPOY JEAN	2 876
32	VALLI MARCELO	2 856

33	CLEMENT CHRISTINE	2 829
34	DELESSERT THIERRY	2 823
35	BURRI FRANÇOISE	2 815
36	BISPO DOS SANTOS ANTONIA-MARIA	2 808
37	PERROUD MARIE-FRANCE	2 806
38	GRAF FRANÇOIS	2 805
39	MOTTIER VINCENT	2 802
40	KILIC MUSTAFA	2 780
41	MAURO BRUNO **	2 772
42	FRASCHINA ANTONIETTA **	2 772
43	UNAL ISMAIL	2 761
44	KARAKUYU BURCU	2 756
45	SCHIRA GABRIELE	2 748
46	DURAN GELMI	2 734
47	BERNAL DUENAS RAQUEL JUDITH	2 733
48	CREMA ENRIQUE	2 731
49	MÜLLER MAYA	2 730
50	FONJALLAZ-SANCHEZ PAZ	2 729
51	DURSUN OZLEM	2 728
52	PRATS ALEXANDRE	2 720
53	GONZALEZ-OSTOS BRIGITTE	2 707
54	PARILTI HATICE	2 706
55	ZIGLIANI JULIEN	2 704
56	TCHEREMISSINOFF VERA	2 703
57	DERENDINGER STEVEN	2 702
58	DE GUGLIELMO FRANCO	2 695
59	FATIO BERNARD	2 683
60	CELIK HÜSEYIN	2 675
61	JASAREVIC FERID	2 658
62	BASANTES CARLOS	2 648
63	TRAD ANTOINE	2 623
64	WEHRSPANN NIELS	2 617
65	ROUILLER-MONAY FABRICE	2 614
66	ALEIK AKRAM	2 612
<b>Suffrages obtenus</b>		
Total nominatifs		196 894
Total complémentaires		102 554
Total de parti		299 448

\*\* Classement déterminé par tirage au sort

\*\*\* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

**Commune: Lausanne**  
**Election du Conseil communal du 12 mars 2006**  
**PROCES-VERBAL COMMUNAL**

**Formule**  
**5B**  
 13.03.2006  
 06:24  
 Page 11

**C. RESULTATS**

No	Liste	Suffrages de parti	Sièges obtenus
04	UDC - Union Démocratique du Centre	194 456	8

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
01	CHOLLET JEAN-LUC	3 391
02	PACHE DENIS	2 532
03	ABBET RAPHAËL	2 492
04	JUNOD SANDRINE	2 180
05	GRAF ALBERT	2 178
06	SCHALLER RENÉ	2 154
07	VOIBLET CLAUDE-ALAIN	2 119
08	FRACHEBOUD CÉDRIC	2 099
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
09	SAUGEON ESTHER	2 088
10	PECLARD DANIEL	2 053
11	DAPPLES JEAN-PHILIPPE	2 044
12	BAER PASCALE	2 023
13	DRODE SÉBASTIEN	1 975
14	MORARD YANNICK	1 970
15	BESSE GÉRALD	1 968
16	ELIAZORD DAVID	1 953
17	DUPONT BRUNO	1 937
18	GRAVIÈRE ALAIN	1 897
19	CORREA JUAN	1 889
Suffrages obtenus		
	Total nominatifs	40 942
	Total complémentaires	153 514
	Total de parti	194 456

\*\* Classement déterminé par tirage au sort

\*\*\* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

**Commune: Lausanne**  
**Election du Conseil communal du 12 mars 2006**  
**PROCES-VERBAL COMMUNAL**

**Formule**  
**5B**  
 13.03.2006  
 06:24  
 Page 12

**C. RESULTATS**

No	Liste	Suffrages de parti	Sièges obtenus
05	L'entente.com pour la Famille	18 170	0

Ne sont pas élus les candidats suivants (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
01	DE SIEBENTHAL FRANÇOIS VINCENT	466
02	SALGADO-WUNDERLIN MARIA MARTA	341
03	MARTIN ROLAND ***	302
04	LAITHIER JACQUES ***	302
05	GRAU NABILA	299
06	DE SIEBENTHAL JEAN	298
07	SALGADO JULIO C.	297
08	JACOT GUILLARMOD BLAISE	276
09	BENYAHIA ABDENOUR (AUGUSTIN)	267
Suffrages obtenus		
	Total nominatifs	2 848
	Total complémentaires	15 322
	Total de parti	18 170

\*\* Classement déterminé par tirage au sort

\*\*\* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

**Commune: Lausanne**  
**Election du Conseil communal du 12 mars 2006**  
**PROCES-VERBAL COMMUNAL**

**Formule**  
**5B**  
 13.03.2006  
 06:24  
 Page 13

**C. RESULTATS**

No	Liste	Suffrages de parti	Sièges obtenus
06	Parti socialiste lausannois	716 618	30

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
01	TOSATO OSCAR	9 391
02	ZAMORA SILVIA	9 213
03	BOURQUIN JEAN-CHRISTOPHE	8 768
04	PETERS SOLANGE	7 919
05	ALVAREZ CAROLINE	7 310
06	GERMOND FLORENCE	7 303
07	GHELFI FABRICE	7 235
08	ZUERCHER MAGALI	7 232
09	UFFER FILIP	7 222
10	JUNOD GRÉGOIRE	7 220
11	FAVRE SYLVIE	7 207
12	RAPAZ ROLAND	7 166
13	RUIZ REBECCA	7 165
14	SCHWAAR VALÉRIE	7 123
15	MONTANGERO STÉPHANE	7 101
16	RUIZ FRANCISCO	7 043
17	ATTINGER DOEPPER CLAIRE	7 034
18	SALZMANN YVAN	7 023
19	COSANDEY MONIQUE	6 964
20	AMARELLE CESLA	6 920
21	COSANDEY ROGER	6 908
22	BRON ALAIN	6 899
23	RASTORFER JACQUES-ETIENNE	6 846
24	DUNANT MARC***	6 833
25	DEVEAUD MARIE***	6 833
26	APOTHELOZ STÉPHANIE	6 823
27	DEMIERRE SARAH	6 806
28	SCHNEIDER GIANNI JOHN	6 772
29	MACH ANDRÉ	6 755
30	GUIDETTI LAURENT	6 721
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
31	PHILIPPOZ ROLAND	6 715
32	ZÜRCHER ANNA	6 713

33	MIVELAZ PHILIPPE	6 710
34	WERMELINGER ELISABETH	6 686
35	STETTLER MAXLINE	6 665
36	PITTON BLAISE MICHEL	6 652
37	THAVATHURAI KUGATHASAN (THASAN)	6 650
38	MICHEL STÉPHANE	6 641
39	CHAUTEMS JEAN-MARIE	6 637
40	KAHUMBU NTUMBA (PAUL)	6 636
41	PACHE STÉPHANIE	6 633
42	CLIVAZ PHILIPPE	6 628
43	BETTENS JEAN-CHARLES	6 622
44	MULLER PHILIPP	6 620
45	BROSSARD AUDREY	6 619
46	THAMBIPILLAI NAMASIVAYAM (SHIVA)	6 615
47	MEYLAN JEAN	6 609
48	TSCHOPP JEAN	6 595
49	AUSLOOS TANGUY	6 586
50	WAEBER-GESSENEY MARIANNE**	6 584
51	GAZZOLA GIANFRANCO**	6 584
52	CHAPPUIS GÉRARD	6 577
53	DEVALLONNE CAROLINE	6 573
54	WICKY CHRISTIAN	6 561
55	SCHAER MATHIAS	6 559
56	CAPELLI JEAN-PIERRE	6 534
57	CHENAUX MESNIER MURIEL	6 528
58	RUF FLORIAN	6 526
59	MARTI MANUELA	6 496
60	KNECHT MYRÈLE	6 490
61	BRUNDLER FRÉDÉRIC	6 468
62	DEL CANTO VALÉRIE	6 466
63	EGGENBERGER JULIEN**	6 461
64	SCHWED LAURENT**	6 461
65	THIERY ARNAUD	6 451
66	ENDERLIN-FULCHIRON SIBYLLE	6 448
67	TREZEVANT HONEGGER FRANCE	6 436
68	DESSEMONTET PIERRE	6 433
69	ROUZEAU DAVID	6 427
70	ISPIR DEMET	6 416
71	HOSTETTLER CÉDRIC	6 404
72	LUXIMON KEVIN	6 400
73	LOPEZ ADOLFO	6 390
74	PARIS CHRISTOPHE	6 377
75	JOOSTEN ROBERT	6 368
76	MURUGESU SIVA	6 340
77	MARTY PIERRE	6 335

78	KARAU KARSTEN	6 327
79	AYRTON ROBERT**	6 317
80	GUMY MARIE-ANTOINETTE**	6 317
81	PATHEY GREGORY	6 303
<b>Suffrages obtenus</b>		
	Total nominatifs	550 344
	Total complémentaires	166 274
	Total de parti	716 618

\*\* Classement déterminé par tirage au sort

\*\*\* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

**Commune: Lausanne**  
**Election du Conseil communal du 12 mars 2006**  
**PROCES-VERBAL COMMUNAL**

**Formule**  
**5B**  
 13.03.2006  
 06:24  
 Page 14

**C. RESULTATS**

No	Liste	Suffrages de parti	Sièges obtenus
07	Parti Evangélique PEV	11 998	0

Ne sont pas élus les candidats suivants (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
01	HYKA SILVIA	395
02	STEGER YOLANDA	383
03	GRAF MARKUS	336
Suffrages obtenus		
	Total nominatifs	1 114
	Total complémentaires	10 884
	Total de parti	11 998

\*\* Classement déterminé par tirage au sort

\*\*\* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

**Commune: Lausanne**  
**Election du Conseil communal du 12 mars 2006**  
**PROCES-VERBAL COMMUNAL**

**Formule**  
**5B**  
 13.03.2006  
 06:24  
 Page 15

**C. RESULTATS**

No	Liste	Suffrages de parti	Sièges obtenus
08	Les Verts	532 995	22

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
01	BRELAZ DANIEL	9 760
02	PIDOUX JEAN-YVES	7 927
03	THORENS ADELE	6 085
04	BERGMANN SYLVIANNE	6 031
05	BONNARD CLAUDE	5 949
06	OSTERMANN ROLAND	5 875
07	MAYOR ISABELLE	5 856
08	SANTSCHI PIERRE	5 811
09	MULLER ELISABETH	5 720
10	BRELAZ-BUCHS MARIE-ANGE	5 718
11	FREYMOND SYLVIE	5 691
12	FERRARI YVES	5 546
13	VELASCO MARIA	5 407
14	BIELER BENOÎT	5 382
15	KRAUSS REBEAUD ANNE-MARIE	5 377
16	TREZZINI GIAMPIERO	5 376
17	HOTTINGER JULIAN THOMAS	5 339
18	ROSSI VINCENT	5 294
19	GEBHARDT ANDRÉ	5 283
20	HUGUENET FRANÇOIS	5 272
21	GRABER NICOLE	5 253
22	ROCHAT LAURENT	5 249
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
23	DOEPPER ULRICH	5 236
24	NSENGIMANA NKIKO	5 227
25	GIRARDET LUCAS	5 224
26	SCHLACHTER THOMAS	5 210
27	GRIN CLAUDE	5 206
28	LITZISTORF NATACHA	5 182
29	MICHAUD GIGON SOPHIE	5 164
30	CLERC ANNE**	5 128
31	MASSON JEAN-CHRISTOPHE**	5 128
32	CARREIRA SUSANA	5 113

33	GRIS FRANCA	5 104
34	BURNIER OBONI FRANÇOISE	5 094
35	CLOT PHILIPPE	5 076
36	GUERRY MARIE-CLAUDE	5 068
37	GNAEGI CHRISTOPHE	5 063
38	BURREN ROLAND	5 057
39	HENCHOZ STEFAN	5 000
40	HOFFMANN DAMIEN	4 995
41	RICHOZ SYLVAIN	4 972
42	ANTOGNINI CARLO	4 961
43	MARCEL JÉRÔME	4 898
44	DIOUWARA TIDIANE	4 881
45	MULLER ROGER	4 836
46	RIVOLLET DANIEL	4 816
47	ENGHEBEN MARCO	4 813
48	TACAN ÖMER	4 774
49	MULLER JÉRÉMIE	4 764
50	RUIZ JUAN-MIGUEL	4 728
<b>Suffrages obtenus</b>		
	Total nominatifs	269 919
	Total complémentaires	263 076
	Total de parti	532 995

\*\* Classement déterminé par tirage au sort

\*\*\* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

Commune: Lausanne  
Election du Conseil communal du 12 mars 2006  
PROCES-VERBAL COMMUNAL

Formule  
5B  
13.03.2006  
06:24  
Page 16

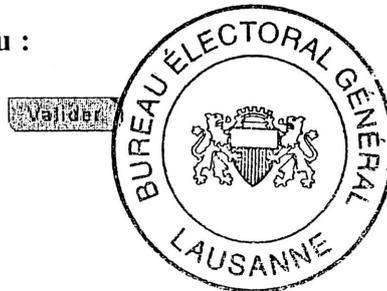
FIN DU PV COMMUNAL

Remarques:

AU NOM DU BUREAU ELECTORAL

Le-a président-e du bureau :

*Alma Breda*



Le-a secrétaire :

*Quat*  
*J.D. H.A.G.*

